

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**  
**M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET  
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 11 juin 2025, à 19 h 00  
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny  
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 JUIN 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. YVES CÔTÉ..... 6

M. JEAN-PAUL ROY..... 19

QUESTION DE LA COMMISSION..... 33

M. CLAUDE LAMBERT ..... 46

PAUSE

REPRISE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. CLAUDE CHARRON.....80

QUESTION DE LA COMMISSION.....90

Mme BRIGITTE CAMPAGNA.....95

Mme LUCETTE LAFERRIÈRE..... 109

Mme NATHALIE CÔTÉ.....116

MOT DE LA FIN ..... 124

#### SÉANCE AJOURNÉE

---

**SÉANCE DU 11 JUIN 2025**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**LA PRÉSIDENTE :**

5

Bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur les *Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny*. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la Commission d'enquête en direct par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si les porte-paroles des projets ont déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, nouveaux documents, compléments d'information. Donc on va commencer par le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy. On va aller vers monsieur Poulin dans un premier temps.

10

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

15

Merci, Madame la présidente. Donc oui, il y a deux documents qui ont été déposés. Le premier étant la carte des bassins versants qui a été utilisée pour répondre à une question un petit peu plus tôt aujourd'hui, et on a finalement la réponse aussi à la question à savoir combien il y a d'habitations qui sont dans une zone entre 35 et 40 décibels, il y en a 23. Et ça a été déposé aussi cette réponse-là.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

25

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Oui.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Kennedy.

35 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui.

40 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le projet éolien de la Forêt Domaniale.

**M. CASEY KENNEDY :**

45 Oui, merci Madame la présidente. Oui, il y a eu une capsule, un document qui a été déposé, donc la capsule de l'Alliance de l'Est. Je peux laisser Michel donner le détail sur le nom de la capsule qui a été déposée. — Monsieur Lagacé.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

50 Monsieur Durany.

**M. CASEY KENNEDY :**

55 Monsieur Durany, excusez-moi.

**M. GABRIEL DURANY :**

60 Bonjour, Madame la présidente. Simplement répondre pour les deux capsules qui ont été déposées par l'Alliance de l'énergie de l'Est au long des deux projets : la Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale. Donc c'est la capsule 2 de bénéfice économique qui ont été présentés par Michel Lagacé au cours de la session qu'on a vue cet après-midi.

65 Nous avons aussi une légère correction, en fait, à faire sur l'information verbale qui a été passée par monsieur Lagacé quant au total des paiements fermes qui vont être obtenus au bout de 30 ans par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Donc c'est la diapositive 6 de la capsule 2 déposée à l'instant. Monsieur Lagacé a parlé de 17.8 millions, mais en fait, c'est 18.8 millions, le total. Donc c'est mathématique, là, c'est fois 30. Donc merci beaucoup.

70 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. Ça faisait le tour?

75 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

80 Parfait. Merci à vous. Je vais aller du côté des personnes-ressources, peut-être faire un petit tour visuel. Monsieur Boucher du ministère responsable de l'environnement, est-ce qu'il y a quelque chose qui a été déposé entretemps?

85 **M. VINCENT BOUCHER :**

Non, rien n'a été déposé.

**LA PRÉSIDENTE :**

90 Non, rien pour votre équipe. Parfait. Côté d'Hydro Québec, on me dit que non.

**M. YANNICK SCULLY :**

Non.

95

**LA PRÉSIDENTE :**

100 MRC, Santé? Derrière, les municipalités, non? Tout est beau de votre côté. En ligne, j'avais le MAMH et le MRNF, est-ce qu'il y a eu des dépôts d'information depuis la dernière séance?

**M. PIERRE DROUIN :**

105 Oui. Madame la présidente, Pierre Drouin, ministère des Affaires municipales. Vous nous aviez demandé d'avoir la revue de littérature sur les évaluations foncières, on les a déposées cet après-midi. Et je ne sais pas si c'est possible, on aurait un complément d'information sur les règlements d'emprunt qui a été discuté cet après-midi. Si vous nous permettez, je passerais la parole à monsieur Stéphane Blanchet pour apporter quelques précisions.

110

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça serait apprécié, merci.

115

**M. STÉPHANE BLANCHET :**

Oui. Bonjour, Stéphane Blanchet, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Bien, je comprends que les règlements d'emprunt, c'est peut-être un peu particulier au monde municipal. Ça fait que quand j'écoutais les conversations cet après-midi, je me disais qu'il y a peut-être des petits risques de confusion sur la portée du travail du ministère sur deux aspects.

120

Le premier, c'est le suivi qu'on fait le règlement d'emprunt. Ça a été brièvement abordé. Pour faire une histoire courte, on analyse les règlements d'emprunt qui nous sont soumis; on approuve les règlements d'emprunt, ce qui fait que ça libère du potentiel, un pouvoir d'emprunt pour les organismes municipaux qui les demandent.

125

Ensuite, on fait effectivement un suivi qui consiste, au moment où l'organisme veut aller chercher vraiment l'emprunt à long terme, bien, on va regarder, par exemple, qu'il ne dépasse pas le montant qu'on a approuvé, ce genre de chose-là, ou s'ils doivent modifier, par exemple, le règlement pour le mettre à jour. C'est le genre de suivi qu'on veut faire.

130

Je ne voudrais pas laisser la Commission sous l'impression, par contre, qu'on va sur le terrain voir si le projet se déroule comme il faut. Ça, ce n'est pas dans notre cour au niveau des règlements d'emprunt.

135

140 Et puis peut-être, la deuxième précision, ce serait à propos, là, il a été question des conséquences financières d'un projet qui irait mal. La vision du ministère, c'est assez simple au niveau des règlements d'emprunt, c'est-à-dire que c'est la même chose que quand ça va bien, c'est si l'emprunt a été contracté, il doit être remboursé comme c'est prévu au règlement. Donc juste un complément d'information.

**LA PRÉSIDENTE :**

145 Très bien, merci.

**M. STÉPHANE BLANCHET :**

De rien.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Je crois qu'il n'y avait...

**VOIX NON IDENTIFIÉE :**

155 Oui, bonjour, Madame. Non, il n'y a aucun document qui a été déposé supplémentaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

160 C'est ça. Parfait, merci du suivi. Donc le registre est ouvert et vous pouvez, dès maintenant, vous y inscrire pour venir poser vos questions ce soir. Par ailleurs, si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou d'exprimer verbalement votre opinion en séance, dans le cadre de la deuxième partie d'audience publique qui se déroulera dès le 8 juillet prochain, vous avez jusqu'au 25 juin pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la Commission ». Pour ce faire,  
165 il suffit d'accéder à la page des dossiers sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à madame Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ou à Karine Lavoie, conseillère en communication, qui sont situées à l'arrière de la salle. Si vous souhaitez exprimer votre opinion pour chacun des projets séparément, ce serait important de prendre rendez-vous avec la Commission à deux reprises.

170

Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, vous devez les envoyer avant le 3 juillet en remplissant le formulaire approprié sur le site Web du BAPE. Vous pouvez aussi exprimer verbalement votre point de vue en deuxième partie sur les projets sans déposer quoi que ce soit.

175

Maintenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention seront permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions au cours de la séance, si le temps le permet. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

180

J'invite maintenant à se présenter à la table des intervenants, monsieur Yves Côté. Notre prochain participant sera à distance. — Donc monsieur Roy, je vous invite à vous préparer. — Bonsoir, monsieur Côté.

185

---

**M. YVES CÔTÉ**

190

**M. YVES CÔTÉ :**

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

195

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, encore une fois, d'avoir accepté de... tout à l'heure, de patienter jusqu'à ce soir pour venir faire votre... venir poser vos questions.

200

**M. YVES CÔTÉ :**

Ça me fait vraiment plaisir, parce que vous faites vraiment un beau travail. Ma question s'adresse... Mon nom, c'est Yves côté. Et je suis, en fait, représentant des coreprésentants pour

205 les personnes qui demeurent au lac Gosselin. Donc nous avons le mandat, Laurent Fallon et moi, pour représenter les 30 à 32 citoyens qui ont des maisons ou des chalets au lac Gosselin.

210 Mais ma question, la première question s'adresse plutôt à EDF. Parce que je ne suis pas un fin connaisseur du dossier d'EDF, vu que je m'occupe principalement du lac Gosselin, mais j'ai appris, et je ne sais pas si c'est exact, qu'EDF, dans sa première version du projet qui a été présentée aux rencontres d'information, il y avait une vingtaine d'éoliennes qui étaient sur le territoire de Sainte-Apolline et que par la suite, je ne sais pas trop comment, il y a eu des changements assez substantiels apparemment qui... On est rendu peut-être aux alentours de 6 à 8 éoliennes de Sainte-Apolline, donc une diminution assez assez importante.

215 Et si c'est exact, j'aimerais ça qu'on nous présente, j'aimerais ça voir les cartes du premier projet et du deuxième projet, pour avoir une idée d'exactement dans quel lieu les éoliennes étaient et sont maintenant.

220 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre question, c'est principalement dans le secteur de Sainte-Apolline qui vous intéresse?

**M. YVES CÔTÉ :**

225 Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

230 Le avant et après la première configuration.

**M. YVES CÔTÉ :**

Oui.

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Et par la suite, l'optimisation?

**M. YVES CÔTÉ :**

240

Exactement. Même, j'imagine que les cartes sont complètes comme dans l'autre projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

245

Oui, elles ne sont ciblées par secteur, vous avez raison.

**M. YVES CÔTÉ :**

250

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc on va aller du côté de monsieur Kennedy.

255

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui. Merci, Madame la présidente. Le projet de Forêt Domaniale — on va l'appeler 1 — a été soumis et gagné dans l'appel d'offres 2021 au d'Hydro Québec. En 2023, pour l'appel d'offres de 2023, on a soumis un deuxième projet qui s'appelait Forêt Domaniale 2.

260

Donc dans le projet de Forêt Domaniale 2, il y avait des installations qui étaient... où il y avait plus d'installations dans la proximité de Sainte-Apolline, plus au sud. Donc c'est cette configuration-là que monsieur Côté fait référence. Donc la deuxième version ou l'extension de projet, qu'on appellerait Forêt Domaniale 2, qui a été soumis et non retenu dans l'appel d'offres de 2023 d'Hydro Québec.

265

Donc ce n'est pas une configuration optimisée qui a tenu qu'il y ait moins d'éoliennes dans le coin de Sainte-Apolline, c'est dans le cadre d'un projet qui n'a pas été retenu par Hydro Québec, qu'il y avait plus d'installations à Sainte-Apolline.

270

**LA PRÉSIDENTE :**

275 Pour votre explication. Est-ce que vous souhaitez quand même... Est-ce qu'il y a quand même  
les cartes de ces deux projets-là qui sont disponibles? — Est-ce que ça vous intéresse, compte  
tenu du fait que ce n'est pas le même projet qui a évolué, mais bien, dans le fond, je comprends  
que c'est deux projets différents soumis dans le cadre de deux appels d'offres différentes, dont un  
qui n'a pas été retenu, donc...

280

**M. YVES CÔTÉ :**

Bien, en fait, ça me convient. Comme ça, je n'ai pas besoin de d'autres renseignements à ce  
niveau-là. Ça répond à ma question.

285

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Votre deuxième question?

290

**M. YVES CÔTÉ :**

La deuxième question, je vais être obligé de lire un petit peu pour ne pas me tromper dans  
les rapports. C'est dans le rapport PR7 du 24 mars 2025, il y avait un avis de recevabilité de l'étude  
d'impact par le MELCCFP avec une recommandation d'étude d'impact satisfaisante signée par  
monsieur Garant et Julie Leclerc.

295

Puis la mention, c'est, il est mentionné à l'item 2 : « Description du projet », au troisième  
paragraphe que :

300

« *L'échéancier prévoit le déboisement et la préparation des surfaces de chemin d'octobre  
2025 — ça, c'est pour Saint-Paul-de-Montminy, excusez-moi — et avril 2026.* »

Et en mai :

305           *« De mai à novembre 2026, l'amélioration des chemins existants et la construction des  
nouveaux chemins et des fondations. »*

310           La question, finalement, c'est que malgré ces périodes très précises, en février et mars 2025,  
nous avons constaté qu'un chemin a été construit. Je ne sais pas exactement à quel endroit, parce  
que je n'ai pas fait le tour du projet, mais au moins de la 283 aller... en passant par B1, B2, B3 et  
B5, et aussi par le rang 5 qui vont à peu près aux mêmes endroits.

315           Donc il y a au moins un 3, 4 kilomètres qu'il y a de déboisement complet sur, je dirais, une  
largeur de probablement autour de 7 mètres. Ça peut varier un petit peu, parce que ça a été fait  
par de la machinerie, mais c'est un déboisement complet total sur cette largeur.

320           Et considérant que le BAPE n'avait pas commencé ses audiences et considérant que les gens  
du lac Gosselin, même après le Comité, avaient protesté vivement contre le maintien de B5, B3...  
bien, B3 n'était plus là, parce qu'il était changé d'endroit, mais temporairement.

325           Parce que je précise que la seule alternative actuellement qu'il y a dans le projet, c'est B3 qui  
pourrait revenir. Donc on maintenait qu'il ne devrait pas avoir B1, B2, B3, B5. Et puis on se dit :  
comment peut-on déboiser un chemin d'une telle ampleur avant d'avoir l'autorisation du BAPE,  
sachant que les résidents du lac Gosselin contestent vivement la position de ces éoliennes-là? Et  
sans la position de ces éoliennes-là, évidemment, il n'y a absolument pas lieu de faire un chemin  
avec une telle ampleur.

330           Surtout que ça passe directement sur le territoire, ou l'habitat, si vous préférez, que nous, on  
considère puis que le gouvernement fédéral considère et le gouvernement provincial aussi, comme  
l'habitat de la grive de Bicknell.

**LA PRÉSIDENTE :**

335           Très bien. Votre question, elle est claire. Je vais aller voir monsieur Poulin du côté de  
Saint-Paul-de-Montminy. — Donc est-ce qu'il y a eu du déboisement qui a été fait de votre côté  
dans le secteur dont monsieur Côté fait référence?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

340

Merci, Madame la présidente. Effectivement, il y a eu du déboisement qui a été fait sur toute la zone de projet, en fait. Et je vais laisser mon collègue, Pierre-Luc Vandal, vous expliquez un peu les détails de ce qui a été fait.

345

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

**M. PIERRE-LUC VANDAL :**

350

Merci, Madame la présidente. Merci, monsieur Côté, pour votre question. Donc en fait, dans le cadre du développement du projet, on doit acquérir des connaissances au niveau de la composition du sol. Donc on doit réaliser des études géotechniques qui vont nous permettre, ensuite de ça, de mieux comprendre, c'est ça, la composition du sol pour les prochaines infrastructures qui seront nécessairement les chemins, les fondations d'éoliennes, et caetera.

355

Donc dans le cadre du projet, au courant... au début de l'hiver 2025, suite à l'obtention d'une déclaration de conformité en bonne et due forme, on a procédé au déboisement d'une largeur de 4 mètres pour pouvoir accéder à chacune des positions d'éoliennes prévues dans la configuration, pour pouvoir venir réaliser ces études géotechniques.

360

Puis le tout a été fait selon les différents permis, autorisations qui nous avaient été délivrés, dont un certificat de la MRC pour le déboisement. Puis tous ces déboisements-là ont été faits aussi sur des terrains privés.

365

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc juste pour avoir plus de précisions, vous avez un permis de la MRC pour ça? Vous avez une déclaration de conformité de la part du ministère?

370

**M. PIERRE-LUC VANDAL :**

375           Exactement, un certificat d'autorisation pour... oui, pour le déboisement, puis la déclaration de conformité.

**LA PRÉSIDENTE :**

380           Très bien, merci. Je vais aller du côté du ministère. — Donc monsieur Garant, peut-être, pour donner un peu plus d'éclairage à monsieur Côté, mais j'imagine à d'autres citoyens aussi qui peuvent se questionner sur pourquoi qu'il se peut qu'il y ait des travaux qui soient réalisés avant qu'un projet ait obtenu l'autorisation gouvernementale de se réaliser. Donc peut-être nous fournir un peu plus d'informations sur le type de travaux qui peut être réalisés avant l'autorisation  
385 gouvernementale d'un projet.

**M. YVES GARANT :**

390           Oui, effectivement. Yves Garant, MELCCFP. Juste, oui, effectivement, les travaux préalables de ce type-là, les travaux géotechniques, ça peut être autorisé en déclaration de conformité. Puis on a Marie-Christine qui est notre experte aussi en région, si on a besoin d'avoir un complément d'information. Mais tout ça pour vous dire que le projet comme tel, quand on parle du projet, c'est ce qui est présenté ainsi.

395           Ce qui a été présenté par l'initiateur, il faut avoir l'autorisation, un décret gouvernemental, des autorisations ministérielles. Ça fait qu'il y a tout un processus qui est en place pour autoriser le projet, autoriser le déboisement, la construction des chemins, l'installation des ponceaux. Pour les travaux préalables, il y a une réglementation qu'on appelle communément le « REAFIE » qui peut permettre ce genre de travaux-là. Ça fait qu'on peut consulter...  
400

**LA PRÉSIDENTE :**

405           Peut-être le bénéfice, le REAFIE, est-ce que vous pouvez nous dire le nom du règlement? C'est peut-être un petit défi, mais je vous lance le défi.

**M. YVES GARANT :**

Oui, oui.

410

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est un règlement de votre ministère, donc...

415

**M. YVES GARANT :**

Eh, mon Dieu. Vincent, tu peux-tu... Là-dessus, je ne me rappelle même pas de l'acronyme. C'est vrai que...

420

**LA PRÉSIDENTE :**

Au gouvernement, on est quand même... les acronymes, puis je le sais que, des fois, on en perd un peu notre latin.

425

**M. YVES GARANT :**

*Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement.*  
Bon, REAFIE pour les intimes.

430

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc on comprend que dans le cadre de ce règlement-là, il y a certains travaux préalables qui peuvent être réalisés.

435

**M. YVES GARANT :**

Oui, qui peuvent être...

440

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc ça ne veut pas dire que le projet est autorisé, mais que certains travaux, comme des études géotechniques, peuvent obtenir des autorisations et faire par l'objet de travaux avant.

445

**M. YVES GARANT :**

C'est ça. Ces travaux-là géotechniques permettent souvent, pour les fondations, voire le type de sol, le type d'ancrage, et tout ça. Ça fait que c'est nécessaire pour la localisation finale des éoliennes aussi. C'est une information technique qui est nécessaire pour les initiateurs de projet.

450

**LA PRÉSIDENTE :**

Il y a-tu d'autres types de travaux qui sont, qui pourraient être permis dans le cadre des projets éoliens, dont il est question ici ce soir? On parle de travaux géotechniques, il y a du déboisement, mais il y a-tu d'autres types de travaux qui pourraient avoir lieu avant l'autorisation gouvernementale?

455

**M. YVES GARANT :**

À ma connaissance, je n'en ai pas vu passer d'autres en termes de... Ça, c'est surtout à l'échelle régionale. Quand il y a des déclarations de conformité, ça se fait directement avec la région. Mais on peut consulter notre experte à la direction régionale, si...

460

465

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, oui. Elle est à distance, madame Courte?

470

**M. YVES GARANT :**

Je vais vérifier si elle était là.

475 **Mme MARIE-CHRISTINE COURTE :**

Oui, bonjour.

480 **M. YVES GARANT :**

Oui, oui, elle est là.

**Mme MARIE-CHRISTINE COURTE :**

485 Oui, il y a plusieurs...

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame Courte.

490

**Mme MARIE-CHRISTINE COURTE :**

495 Bonjour. Marie-Christine Courte, DR12, Chaudière-Appalaches au ministère de l'Environnement. Oui, le règlement permet de faire les déclarations de conformité qui ne passent pas nécessairement par les analystes. Donc c'est un formulaire qui est envoyé. Puis s'il n'y a pas de questions après 30 jours, on peut exécuter les travaux.

500 Pour des travaux de ce type-là, il y a des exemptions pour faire des forages en milieu humide et hydriques, en particulier, qui peuvent être faits pour des sondages bien précis, pour aller chercher la connaissance, comme les gens ont indiqué un peu plus tôt.

505 On a d'autres... Il y a plusieurs déclarations de conformité qui peuvent être fait : des ponceaux peuvent être faits en exemption des déclarations. Il y a vraiment plusieurs, plusieurs activités qui peuvent être faites. Certainement qu'il y en a qui peuvent cadrer dans le type de d'un parc éolien, là, mais c'est mineur quand même.

**LA PRÉSIDENTE :**

510

Merci.

**M. CASEY KENNEDY :**

515

Si vous permettez, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

520

Oui, monsieur Kennedy.

**M. CASEY KENNEDY :**

525

Juste pour un complément d'information. Les activités au préalable de projet qu'on fait souvent dans le domaine, c'est l'installation de mode, mesures temporaires sur le projet pour évaluer la vitesse de vent et la qualité de vent pendant qu'on est en phase de développement qui pourrait nécessiter du déboisement aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

530

Très bien, qui pourrait faire l'objet d'une déclaration de conformité, comme on vient de l'entendre.

**M. CASEY KENNEDY :**

535

Exact, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

540

Merci pour votre complément d'information. — Ça répond à votre deuxième question, monsieur Côté?

**M. YVES CÔTÉ :**

545 Ma deuxième question, c'était celle-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

550 Oui, c'est ça.

**M. YVES CÔTÉ :**

555 Mais j'aimerais entendre, si vous le permettez, ou avoir au moins la précision, que se passe-t-il quand ces travaux sont réalisés dans le contexte que le chemin passe dans le territoire de la grive de Bicknell, l'habitat? Et puis que si c'est 4 mètres, comme mon père disait, c'est 4 mètres fort, la largeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

560 Je vais retourner auprès du ministère responsable de l'environnement. Donc quand il y a des travaux préalables comme ça qui sont dans des habitats fauniques, comment que c'est géré, est-ce que c'est toujours évalué, le volet faunique, dans la demande de permis, finalement, comme dans le cas qu'on discute présentement? Donc je vous passe parole.

565 **Mme MARIE-CHRISTINE COURTE :**

Marie-Christine Courte, ministère de l'Environnement, peut-être.

**LA PRÉSIDENTE :**

570 Ah, vous êtes toujours là.

**Mme MARIE-CHRISTINE COURTE :**

575 Juste vous dire, dans le fond, une déclaration de conformité, c'est pour les règlements provinciaux. Donc puis c'est par rapport au milieu humides et hydriques, donc pas par rapport à la

580 faune. C'est vraiment pour... Mais il y a des conditions à respecter pour avoir droit à la déclaration de conformité, mais les espèces menacées vulnérables, si ce n'est pas un habitat qui a été désigné, bien, je pense, je ne suis pas certaine, je ne pense pas qu'on les regarde pour une déclaration de conformité. Peut-être la partie faune pourrait me compléter.

**LA PRÉSIDENTE :**

585 Oui, on va aller voir madame Masson de ce côté-là pour voir si elle a un complément d'information.

**Mme ANDRÉANNE MASSON :**

590 Oui, en fait, la réponse sera plutôt légale que biologique. En fait, quand que le règlement sur les habitats fauniques dans lesquels on vient vraiment délimiter les habitats pour lesquels il y a des autorisations qui devront être nécessaires. Et quand même, il y a 11 types d'habitats, dont celui de la grive de Bicknell ne fait pas partie.

595 Quand on est dans un processus d'étude d'impact, en fait, on est en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Et c'est à l'intérieur de cette loi-là qui vient protéger l'ensemble de l'environnement, dont la faune fait partie, qu'on vient prendre les préoccupations fauniques.

600 Quand qu'on est en application, justement, de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les habitats fauniques, tels qu'on l'entend, ne sont pas couverts de la même façon que quand on est en application de la loi qui s'appelle la *Mise en valeur et conservation de la faune*.

605 Donc à ce moment-là, quand ils sont, dans le fond, sur terres privées et dans la grive de Bicknell, qui n'est pas un habitat reconnu par le règlement sur les habitats fauniques, bien, en fait, les promoteurs peuvent, dans le cas d'une déclaration de conformité, venir faire du déboisement même si celui-ci se retrouve à l'intérieur d'un habitat potentiel pour la grive de Bicknell. Alors je comprends que ça peut paraître un peu non-cohérent, mais les aspects légaux ne nous permettent pas de venir prendre en considération la grive de Bicknell lorsque c'est des activités qui sont à déclaration...

610

**LA PRÉSIDENTE :**

De conformité.

615 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

... de conformité. J'ai-tu dit « déclaration obligatoire »? C'est-tu ça? Non, c'est déclaration de conformité. Je suis moins habile avec la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je m'excuse. J'espère que ça répond aux questions.

620

**LA PRÉSIDENTE :**

Je crois que oui.

625 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui.

**M. YVES CÔTÉ :**

630

Les Grives ne s'en plaindront pas, j'imagine. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

635 Merci, monsieur Côté, bonne soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

640 Merci. Donc on va passer au prochain intervenant, monsieur Jean-Paul Roy qui est au téléphone. — Bonsoir, monsieur Roy. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes avec nous?

---

**M. JEAN-PAUL ROY**

645

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, bonsoir, bonsoir.

650

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

655

**M. JEAN-PAUL ROY :**

M'entendez-vous? Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

660

Oui, je vous entends.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Vous m'entendez, bien, là? Bonsoir, tout le monde.

665

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous pouvez poser votre première question.

670

**M. JEAN-PAUL ROY :**

675

Oui. Ma question s'adresse à Hydro Québec, au ministère de l'Environnement et aux élus des MRC sur le territoire de l'Alliance de l'Est. Elle concerne évidemment les deux projets. Je présente trois faits de mise en contexte. Ça ne sera pas très long. Chez Hydro Québec, chez le ministère de l'Environnement, parmi les élus de ma MRC et d'autres MRC, je ne connais personne qui a un chalet ou une résidence proche d'un parc éolien sur le territoire de l'Alliance de l'Est. De plus, des éoliennes six ou sept mégawatts ne sont pas encore en place sur le territoire de l'Alliance de l'Est.

680 Deuxième fait, il y a une différence entre l'évaluation foncière d'une propriété et sa vraie valeur marchande par un acheteur qui tient compte de la présence d'un parc éolien pas loin, comprenant des éoliennes 6 ou 7 mégawatts. Il y a une différence entre nos paysages québécois à leur état naturel sur le territoire de l'Alliance de l'Est et les mêmes paysages garnis d'éoliennes de grandes dimensions, de lignes de transport et de poste de transformation.

685 Ma question : alors que deviendra la vraie valeur marchande de certaines propriétés foncières et que deviendront l'ensemble de nos paysages touristiques au sud du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de l'Alliance de l'Est, même ailleurs au Québec, suite à la mise en place de nombreuses et gigantesques éoliennes, 6 ou 7 mégawatts, beaucoup plus grosses que des existantes comme celles entre 2 et 2.5 mégawatts? C'est tout.

690

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, monsieur Roy, je comprends que votre question, il y a deux volets. Il y a l'aspect valeur des propriétés foncières puis l'aspect paysage. Est-ce que j'ai bien compris?

695

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Exactement, oui.

700

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Donc, vous vouliez aller vers... avoir l'avis d'Hydro Québec, du ministère responsable de l'environnement par rapport à la possible perte de valeur de propriété foncière suite à l'installation d'éoliennes de 7 mégawatts sur le territoire québécois, c'est bien ça?

705

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Exactement, par rapport aux trois faits que j'ai présentés.

710

**LA PRÉSIDENTE :**

715 Parfait. On a abordé un petit peu cette question-là hier soir par rapport à la valeur des propriétés. On a demandé l'avis, entre autres, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, parce qu'il semble ne pas y avoir beaucoup de données jusqu'à maintenant. Il y a des revues de littérature qui ont été faites, les conclusions ne semble... bien, semble assez nuancée, il n'y a pas de conclusion claire, de ce que j'ai compris.

720 Je peux aller voir monsieur Scully pour voir s'il y a des compléments d'information par rapport à ça chez Hydro Québec, s'il y a des données qui ont été...des études qui ont été faites.

**M. YANNICK SCULLY :**

725 Madame la présidente, Hydro Québec n'a aucune donnée à ce sujet-là. C'est hier, monsieur Lagacé et monsieur Côté ont donné aussi un complément d'information au sujet des propriétés foncières.

**LA PRÉSIDENTE :**

730 Hum, hum, oui. C'est bon pour ça? Parfait, bien, merci, monsieur Scully.

**LE COMMISSAIRE :**

735 Bien, peut-être la MRC. On ne sait pas si à votre niveau, vous avez des données qui pourront éclairer le citoyen.

**Mme NANCY LABRECQUE :**

740 Oui. Oui, Madame la présidente et Monsieur le commissaire, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny. Hier, les commentaires faits par le ministère des Affaires municipales... Nous, de notre côté, on avait validé avec notre évaluateur signataire de nos rôles. L'évaluateur travaillait avec le même document qui a été déposé par le ministère des Affaires  
745 municipales : Guide méthodologique sur l'élaboration d'une étude d'impact les éoliennes et la valeur foncière des propriétés.

750 Et puis, l'évaluateur nous a également remis : développement durable de l'énergie éolienne, considérations générales en matière d'évaluation foncière municipale concernant l'implantation éolienne. C'est la même chose, aucune étude exhaustive ne démonte un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des sites éoliens.

755 Et il nous mentionnait que jusqu'à nouvel ordre, il n'y avait pas eu de décision au TAQ non plus, le Tribunal administratif, à ce sujet. Donc, un peu comme monsieur Lagacé l'avait mentionné pour l'Alliance de l'Est, il n'y a pas eu de diminution de valeur dans certaines municipalités où est-ce qu'il y a eu des projets éoliens.

**LA PRÉSIDENTE :**

760 Très bien, merci. — Monsieur Roy, il y avait une portion de votre question qui visait... — Ah, monsieur Lagacé, vous vouliez apporter un complément d'information? Allez-y.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

765 Bien, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, dans la question qui est soulevée par monsieur Roy, notamment sur des propriétés d'administrateurs d'Alliance qui ne sont pas visées par des... la mise en place d'éoliennes dans des secteurs de villégiature, je veux rassurer monsieur Roy.

770 Il y a eu une présentation, cet hiver, d'un projet de développement PPAW2, à Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2, dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup notamment : trois lacs, secteur villégiature qui est abondant, au-delà de 300 habitations autour du Lac de la Grande Fourche. On a un chalet familial. Je vais voir cinq... 4, 5 éoliennes de chez nous, on a vu les simulations visuelles lors des portes ouvertes.  
775 Et j'anticipe d'aucune façon les inquiétudes sur la valeur marchande du chalet familial.

**LA PRÉSIDENTE :**

780 Merci pour votre complément d'information, monsieur Lagacé. J'en revenais au volet paysager de la question. Ça m'amène à aller vous demander, on vous avait demandé de préparer, pour

chacun des projets, une présentation, dissimulation visuelle ou de l'aspect paysager du projet. J'aimerais ça que, si vous êtes disposés à faire vos présentations respectives sur cet aspect-là.

785 Puis on aurait des questions par la suite à adresser au niveau de la MRC, des municipalités, justement pour traiter de l'aspect du paysage. — Donc monsieur Kennedy, est ce que vous seriez prêt à nous faire cette présentation-là?

**M. CASEY KENNEDY :**

790 Oui, Madame la présidente, aucun problème. Je demanderais à Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez Pesca, de venir nous présenter notre capsule sur les aspects visuels.

**LA PRÉSIDENTE :**

795 Merci.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

800 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, bonsoir. Je vais demander à madame Lachance, s'il vous plaît, de projeter la capsule sur l'intégration paysagère du projet Forêt Domaniale. Merci.

805 Donc au niveau de l'intégration paysagère, des principes d'intégration ont été respectés conformément au guide d'intégration des éoliennes au territoire.

810 Donc les éoliennes, premièrement, sont situées dans des secteurs qui sont autorisés par la réglementation régionale et de la MRC qui s'appliquent. Également, un des principes, c'est le regroupement des éoliennes en grappe, donc ce qui est le cas dans le projet de Forêt Domaniale.

Également, le projet Forêt Domaniale, les éoliennes sont généralement masquées par le couvert forestier puis par le relief, donc elles sont généralement moins visibles à partir des secteurs... des noyaux villageois. Et donc, le périmètre urbain le plus proche est à 5,8 kilomètres de l'éolienne la plus proche.

815

Et également, au niveau des impacts cumulatifs, la co-visibilité est limitée, donc le parc éolien le plus près est environ à 7 kilomètres du projet Forêt Domaniale. Et également, un des principes aussi d'intégration, c'est d'avoir tout le même modèle d'éoliennes avec un sens de rotation des pales identiques pour chacune des éoliennes. Donc ça, c'est des principes qui ont été intégrés dans l'analyse paysagère du parc éolien Forêt Domaniale.

820

Ensuite, dans l'analyse paysagère, il y a des outils d'intégration qu'on utilise. Donc les activités de consultation publique nous permettent de recueillir les préoccupations des citoyens par rapport au paysage et de les considérer dans les simulations visuelles. Et également, que c'est un autre outil qu'on utilise, on prépare des simulations visuelles qui sont présentées lors de ces activités de consultation publique là.

825

Également, on présente des cartes de visibilité des éoliennes qui est un outil pour voir le nombre d'éoliennes qui pourraient être visibles à partir de certains points de vue. Également, l'évaluation de l'impact visuel est effectuée par unité de paysage qui est une méthode qui est reconnue par le ministère de l'Environnement pour les projets éoliens.

830

Donc pour le parc éolien de la Forêt Domaniale, on présente ici la carte de visibilité qui est un outil qui permet de considérer la visibilité en évitant tout obstacle visuel. Donc ça ne considère pas le couvert forestier, ça considère seulement le relief. Donc ça vient vraiment maximiser la visibilité, mais c'est pour observer une visibilité qui... selon les percées visuelles sur le territoire.

835

Donc le projet Forêt Domaniale est peu visible des noyaux villageois comme, par exemple, de Montmagny ou de Saint-Paul-de-Montminy et de Sainte-Apolline-de-Patton, ces noyaux villageois là sont en un secteur blanc, donc qui n'ont aucune visibilité sur les éoliennes.

840

Également, le projet de Forêt Domaniale est situé dans un secteur où les bordures de route sont généralement boisées, ce qui fait en sorte que le couvert forestier limite beaucoup les vues latérales sur le projet.

845

Au niveau des simulations visuelles, comment on sélectionne les points de vue. On sélectionne les points de vue selon l'ouverture du paysage à partir de ces lieux-là. Également, on tente de trouver des secteurs qui a une concentration relativement élevée d'observateurs

850 permanents. Également, des activités récréotouristiques importantes et une densité d'observateurs temporaires également, là, pour illustrer des points de vue représentatifs ou une fréquentation de la population.

855 Également, un des facteurs qu'on considère, c'est la visibilité sur les éoliennes selon la carte de visibilité. Donc si on a une visibilité, sur la carte de visibilité, à ce moment-là, on va prendre une photo pour créer une simulation visuelle qui nous permet de voir la visibilité potentielle réelle sur le projet.

860 Donc, par la suite, on a quelques exemples de simulations visuelles qui ont été réalisées à partir de la route 228 à Montmagny. Donc les éoliennes, sur cette image, sont situées à 14,8 kilomètres.

865 Ensuite, à partir de la rue Cloutier à Notre-Dame-du-Rosaire, ici, les éoliennes illustrées sont à 8,5 kilomètres du point de vue. À partir du rang Saint-Thomas, également à Notre-Dame-du-Rosaire, les éoliennes ici, ce sont des bouts de pale, en fait, qui sont visibles en arrière-plan. Ils sont à 4,8 kilomètres du point de vue.

870 À partir du sommet du Mont Sugar Loaf à Sainte-Lucie-de-Beauregard, les éoliennes qu'on voit ici sur la photo sont situées à 19 kilomètres du sommet de la montagne. Donc voilà, c'est la présentation que nous avons au sujet de l'intégration paysagère du projet Forêt Domaniale.

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Très bien, merci. On va poursuivre avec la présentation du côté du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy, s'il vous plaît, monsieur Poulin.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

880 Merci, Madame la présidente. Donc je vais demander à Marie-Flore Castonguay de mettre sa casquette Saint-Paul-de-Montminy et de venir me joindre de notre côté de la salle pour faire la présentation aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

885           Très bien.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

890           Bonsoir, Madame le Président.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Bonsoir.

895           **Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

          Bonsoir, Monsieur le commissaire, bonsoir. Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez Pesca Environnement. Donc oui, nous avons également préparé une capsule sur l'intégration paysagère du projet de Saint-Paul-de-Montminy. Donc, les principes d'intégration des éoliennes au paysage ont été considérés comme dans le guide d'intégration des éoliennes aux territoires du gouvernement. Donc on peut passer à la prochaine diapositive, s'il vous plait.

900

          Donc, les éoliennes du parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy sont également situées dans des secteurs qui sont autorisés par la réglementation régionale et sont également implantés en grappe regroupées, ce qui est un facteur d'intégration également au paysage.

905

          Au niveau des éoliennes de Saint-Paul-de-Montminy, le rapport d'échelle est respecté entre les éoliennes et le relief. Donc généralement, il y a un rapport qui fait que les éoliennes sont quand même bien intégrées au paysage également.

910

          Le périmètre urbain le plus près est à 1,2 kilomètres et le parc éolien le plus près est à environ 5,7 kilomètres. C'est le parc éolien de Saint-Philémon qui est en opération actuellement. Et également, comme dans... comme pour le projet de Forêt Domaniale, les éoliennes sont toutes semblables, du même modèle et ont le même sens de rotation des pales.

915

920 Donc, les mêmes outils d'intégration ont été utilisés. Donc les activités de consultation publique qui ont été réalisées, qui ont permis aux citoyens d'exprimer des préoccupations par rapport au paysage. Dans le cas du projet Saint-Paul-de-Montminy, il y a des citoyens qui ont exprimé, lors de ces activités-là, l'intérêt d'avoir des points... des photos de simulation visuelle à partir de leur résidence et de leur chalet aux abords des lacs, ce qui a été fait, et qui sont disponibles à l'étude d'impact sur l'environnement qui a été déposée au BAPE.

925 Donc une carte de visibilité a été également préparée, et donc on peut voir ici la visibilité ainsi que les points de vue de simulation visuelle qui ont été réalisés. Donc on a vraiment couvert le territoire d'implantation des éoliennes avec nos simulations visuelles qui ont été réalisées. Je répète que cette carte-là ne considère pas le couvert forestier ni autres obstacles à l'observation, donc aucun bâtiment également. Donc ça considère seulement le relief pour évaluer la visibilité.

930 Donc les simulations visuelles dans la sélection des points de vue, c'est sensiblement la même chose. Donc comme je vous mentionnais, à la demande des citoyens, suite à des activités de consultation publique, il y a des photos qui ont été prises à partir des chalets pour représenter les éoliennes dans le paysage à ces endroits-là. Donc l'initiateur a accepté toutes les demandes qui ont été formulées.

935 Donc ici, à l'Église de Saint-Paul-de-Montminy, on peut voir trois éoliennes, donc, qui sont près de la statue ici, qui sont entre 1,7 kilomètres et 3,3 kilomètres. Donc au lac Gosselin ici, il y a 7 éoliennes qui sont visibles sur la simulation visuelle. Elles sont situées à 1,4 kilomètres... entre 1,4 kilomètres et 3,2 kilomètres du point de vue. Ici, au lac Jally, il y a 12 éoliennes visibles. Ça, c'est la configuration qui était présentée au volume 1 de l'étude d'impact. Il ne s'agit pas de la configuration optimisée qu'ils ont présentée aujourd'hui. Donc il y a 12 éoliennes visibles entre 2,5 kilomètres et 5,7 kilomètres.

945 Également, nous avons fait des simulations visuelles de la ligne de transport. Donc ici, on est sur le chemin du Golf à Montmagny, on regarde en direction ouest, donc... Ça, c'est la configuration du volume 1 de l'étude d'impact, donc la ligne ne passe plus là. Je m'excuse, de la confusion. Nous avons...

950 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une autre simulation qui est plus à jour pour la ligne?

955 **Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

Oui, absolument. Donc ça va venir à la prochaine diapo. Donc ici, la ligne de transmission, donc on voit au croisement de la route 283, c'est ce à quoi va ressembler la ligne de transmission à cet endroit. Donc voilà, c'est la capsule d'intégration paysagère du projet Saint-Paul-de-Montminy.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Castonguay, pour cette double présentation.

965 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Madame la présidente, excusez-moi.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Poulin.

975 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Juste un petit complément d'information. On en a parlé un petit peu durant la présentation d'ouverture, hier, mais je pense que c'est un bon moment pour en reparler un petit peu sur le système de balisage lumineux.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

985

Qui fait partie aussi de l'intégration visuel du parc éolien. Donc comme j'en parlais, hier, on est en discussion présentement avec un manufacturier québécois pour un système de balisage à intensité variable qui fait varier l'intensité, en fait, en fonction du couvert nuageux, et qui vient aussi réduire l'intensité du balisage lumineux de l'ordre de 90 % par temps clair. Donc pour une soirée claire, l'intensité lumineuse ne serait que de 10 %.

990

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça m'amène à une question qu'on avait au niveau du choix des couleurs de vos éoliennes. Est-ce que ce choix-là, il est final? La couleur qui était présentée dans votre résumé d'étude d'impact, est-ce que c'est une couleur qui peut encore évoluer ou c'est un choix qui est arrêté?

995

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

C'est un choix qui est somme toute arrêté. Sur certaines simulations visuelles — Marie-Flore pourra me compléter si besoin — mais sur certaines simulations visuelles, en fait, on vient augmenter un peu le contraste des éoliennes pour s'assurer qu'elles soient bien visibles. Donc la couleur peut ne pas être 100 % représentative sur les simulations visuelles. Mais sinon, la couleur, oui, c'est la couleur standard, en fait, des éoliennes.

1000

1005

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

1010

**LE COMMISSAIRE :**

Pour être clair, la couleur standard, c'est... dans votre cas, c'est bien la couleur blanche?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

1015

Absolument.

**LE COMMISSAIRE :**

1020 OK.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025 Ici?

**LE COMMISSAIRE :**

1030 Oui. Mais on pourrait le confirmer aussi. Dans votre cas aussi, Forêt Domaniale, la couleur, elle est finale, votre choix de couleurs pour les éoliennes?

**M. CASEY KENNEDY :**

1035 Oui, Monsieur le commissaire, le choix de couleur est arrêté. En fait, il n'y a pas grand choix de couleurs par rapport aux éoliennes installées au Québec. Les couleurs sont souvent déterminées ou contrôlées par le RCI qui est en vigueur. Mais l'éolienne qui va... les éoliennes qui vont être installées par nous dans la Forêt Domaniale sont une éolienne de couleur blanche.

**LA PRÉSIDENTE :**

1040 OK.

**LE COMMISSAIRE :**

1045 Bien, ce que nous avons vu dans les documents, on a parlé plutôt de couleur grise. Est-ce qu'on se trompe?

**LA PRÉSIDENTE :**

1050 On avait vu, pour un projet, c'était gris; l'autre côté, c'était blanc.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1055

**LA PRÉSIDENTE :**

Avec une possibilité de base verte. Ça fait qu'on s'était questionné à ce sujet-là.

1060

**M. CASEY KENNEDY :**

Mais la possibilité de base verte, il y a un manufacturier qui présente une possibilité de base ouverte, mais ce n'est pas le... excusez-moi, le manufacturier qui a été retenu pour Forêt Domaniale.

1065

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. De toute façon, ça répond à la question...

1070

**LE COMMISSAIRE :**

C'est beau.

1075

**LA PRÉSIDENTE :**

... si vous prévoyez deux choix de couleur blanche.

**LE COMMISSAIRE :**

1080

Alors c'est parfait. J'aimerais quand même aller du côté du MRNF, monsieur...

**M. BERNARD GENOIS :**

MRNF?

1085

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est à distance.

1090

---

**QUESTION DE LA COMMISSION**

**LE COMMISSAIRE :**

1095

C'est à distance. Monsieur Genois? Oui, j'aimerais avoir votre appréciation de l'évaluation paysagère qui a été faite par les deux initiateurs. Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que ça a été fait dans les règles de votre art à vous? Puisque vous avez... votre ministère à développer quand même aussi un guide d'intégration paysagère que les deux initiateurs dit avoir utilisé. Quelle est votre appréciation de leur évaluation paysagère?

1100

**M. BERNARD GENOIS :**

Oui, bonjour, Monsieur le commissaire. Bonsoir, je veux dire. De mon côté, je ne peux pas répondre à cette question-là. À la direction de la gestion des forêts, on n'utilise pas les outils, justement, d'intégration paysagère au niveau des éoliennes. Je pense qu'il faudrait peut-être plus adresser la question à mon vis-à-vis, monsieur Éric Rousseau. Je ne sais pas s'il est là ce soir. Il travaille au secteur « territoire ». Je pense qu'il serait peut-être plus en mesure de répondre à cette question-là.

1105

1110

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, oui, en fait, on vous laisse le loisir de nous indiquer la meilleure personne dans votre organisation pour répondre à cette question-là. Est-ce que votre collègue est disponible?

1115

1120 **M. BERNARD GENOIS :**

Je crois que c'est monsieur Éric Rousseau, mais je ne pense pas qu'il participait aux séances en virtuel. Ça fait que dans ce cas-là, je pourrais prendre la question en délibéré puis lui transmettre par la suite pour avoir une réponse plus claire.

1125 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, vous voudrez bien prendre ça en délibéré. Ce serait intéressant qu'il nous fasse une évaluation rapide de comment il voit ça au regard du guide que vous avez développé, et si c'est conforme à vos règles de l'art. Je pense que je vais faire la même démarche vers MAMH. — Monsieur Drouin?

1130 **LA PRÉSIDENTE :**

1135 Il est en ligne aussi.

**LE COMMISSAIRE :**

Il est en ligne aussi.

1140 **M. PIERRE DROUIN :**

Oui, bonjour, Monsieur le commissaire. Pierre Drouin du ministère des Affaires municipales. Pour cette question concernant toutes les orientations gouvernementales ou les lignes concernant le paysage, je me permettrais de passer la parole à madame Dominique Dupont qui pourrait répondre à ça.

1145 **LE COMMISSAIRE :**

1150 Merci.

**Mme DOMINIQUE DUPONT :**

1155

Bonjour, Dominique Dupont du ministère des Affaires municipales. Bonjour Madame la présidente, bonjour Monsieur le commissaire. Effectivement, le ministère des Affaires municipales, en collaboration avec d'autres ministères, comme le ministère de l'Environnement, le ministère de la Culture et le ministère des Ressources naturelles, a produit un document de soutien aux milieux municipaux ainsi qu'aux promoteurs qui s'intitule Guide d'intégration des éoliennes au territoire. C'est un guide de bonnes pratiques qui n'est pas un document obligatoire à respecter.

1160

1165

Je m'explique. À titre de rappel, le gouvernement adopte et publie des orientations gouvernementales en aménagement du territoire auxquelles les MRC doivent se conformer dans leur schéma d'aménagement et/ou dans leur règlement de contrôle intérimaire, les RCI. L'une des orientations gouvernementales porte sur le développement durable de l'énergie éolienne. Et en vertu de celle-ci, le gouvernement s'attend, notamment des MRC, qu'elles planifient le développement éolien en prenant en compte les différentes composantes de leur territoire, que ça soit les potentiels éoliens, les particularités propres aux territoires, ainsi que les préoccupations de la population.

1170

1175

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le rôle du gouvernement, par rapport au schéma d'aménagement et des RCI, c'est d'en analyser la conformité aux orientations gouvernementales en s'assurant du respect des différentes attentes qui sont listées. Et en matière d'intégration paysagère, les orientations gouvernementales contiennent aucune attente spécifique, outre d'avoir pris en considération les composantes territoriales comme je viens de le mentionner.

1180

1185

Donc à cet effet, je confirme que le ministère des Affaires municipales n'a pas réalisé d'évaluation en matière paysagère par rapport au RCI de la MRC de Montmagny. Ceci dit, j'écoutais les présentations d'intégration paysagère, puis je constate que la majorité des concepts qui sont proposés dans le guide d'intégration au territoire ont été repris et ont été analysés, ils ont été présentés. Donc c'est un peu l'essence de ces guides-là, c'est de guider le milieu municipal, les promoteurs, les différents partenaires qui collaborent au projet éolien, de les guider dans l'appréciation de l'intégration au paysage des différents projets. J'espère que ça répond à la question.

**LE COMMISSAIRE :**

1190           Donc ça veut dire qu'en termes de démarche qu'ils ont utilisé : consultation, visibilité, toutes les questions qu'ils ont abordées tantôt, bien, ça respecte un peu quand même les bonnes pratiques que vous avez déterminées dans le guide qu'il nous dit avoir suivi.

**Mme DOMINIQUE DUPONT :**

1195           Effectivement, je n'ai pas analysé en détail la proposition qui vient tout juste de nous être présentée, mais plusieurs des concepts ont été repris : la conformité à la réglementation municipale. Puis je ne veux pas tous les renommer, mais ça faisait... ça dressait un portrait quand même assez complet par rapport à ce que le ministère suggère dans son guide.

1200

**LE COMMISSAIRE :**

1205           Merci. J'aimerais aller vers les municipalités. Peut-être que je vais commencer par Sainte-Apolline-de-Patton. Peut-être qu'on commence par vous. On vient de nous dire qu'il y a des orientations gouvernementales qui ont été définies et on voit, si je regarde dans ce document-là, on voit que le développement éolien doit prendre en considération les composantes culturelles du territoire, incluant les sentiers, par exemple, et les sites de pratique d'activités de plein air ou récréatives d'intérêt. C'est ce que les orientations gouvernementales demandent.

1210           Est-ce que vous, dans votre cas, dans le cadre de votre municipalité, puisque vous êtes touché aussi par l'un des projets, est-ce qu'il y a certains paysages qui sont identifiés ou reconnus importants dans votre région et qui pourraient être affectés par le projet? Est-ce qu'il y en a et comment ça a été traité? Est-ce que vous pensez que ces types de paysages-là ont été bien pris en considération avec des mesures appropriées pour qu'on s'assure que ça ne va pas être dégradé?

1215

**Mme SONIA GAGNÉ :**

1220           Bonjour. Sonia Gagné, municipalité de Sainte-Apolline. Tout à l'heure, quand EDF ont fait la présentation, nous, de la municipalité à Sainte-Apolline, on ne verra pas d'éoliennes visibles. Par contre, moi, de mon bureau municipal, je vois déjà des éoliennes qui sont sur le territoire de

1225 Saint-Philémon. Puis moi, ça s'arrime bien au paysage. Ce n'est pas quelque chose que les gens refusent nécessairement. L'accessibilité sociale, elle est bien. Je n'ai pas vraiment reçu de choses négatives face à ces paysages-là comme commentaires durant les séances du Conseil ou des trucs comme ça. On n'a pas de négatif nécessairement à dire ou reçu de nos citoyens par rapport au visuel des éoliennes.

1230 Ça fait quelques années qu'on en a puis je vais régulièrement, presque à toutes les semaines au Mont Sugar Loaf, puis on en voit à Saint-Luc, on en voit à Saint-Philémon et ça s'arrime très bien aux paysages.

**LE COMMISSAIRE :**

1235 Donc je comprends que de votre côté, il n'y a pas en tant que tel des paysages identifiés et reconnus importants qui pourraient être affectés par le projet, et vous n'avez pas non plus des points de vue de plainte. Il n'y a personne qui a voulu se plaindre, tout le monde est confortable, c'est ce que vous nous dites?

**Mme SONIA GAGNÉ :**

1240 Bien, je n'ai pas reçu de lettre écrite ou des choses comme ça de gens qui s'opposent aux paysages. Non, jusqu'à maintenant.

**LE COMMISSAIRE :**

1245 Je cherche ma liste des municipalités. Merci. Alors, j'irais à madame Aubey.

**Mme CLAUDETTE AUBEY :**

1250 Oui, Monsieur le commissaire.

**LE COMMISSAIRE :**

1255 Ça va être la même question pour vous.

**Mme CLAUDETTE AUBEY :**

1260 Monsieur le commissaire, pour moi, c'est difficile d'aller... C'est sûr qu'on a entendu des  
commentaires, des commentaires des citoyens de Saint-Paul, surtout les riverains. Par contre, on  
1265 a aussi les études qui ont été présentées par Kruger, leur analyse. Oui, on voit des éoliennes, on  
n'en voit déjà. Moi, je demeure à Saint-Philémon. Il y a déjà deux parcs à Saint-Philémon, donc ça  
devient... Pour moi, c'est déjà visible. Il va y en avoir plus dans la vue. Ça va-tu être plus  
dérangeant; ça va-tu être plus influençant pour les gens dans la municipalité de Saint-Paul même?  
Moi, c'est difficile de poser un diagnostic ici ce soir.

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il est avec nous ce soir?

1270 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

Non, monsieur Michaud avait un contretemps, il a dû quitter.

**LE COMMISSAIRE :**

1275 On va aller chez monsieur Landry.

**M. GERVAIS LANDRY :**

1280 Oui. Bonjour, Monsieur le commissaire, Madame la présidente. Nous autres, à  
Notre-Dame-du-Rosaire, c'est certain que les deux projets sont quand même assez loin de la  
municipalité. Nous autres, on voyait comme un peu comme la madame de Sainte-Apolline nous a  
dit, on voyait aussi des éoliennes déjà de Saint-Philémon.

1285 On ne peut pas dire qu'il n'y a jamais eu des citoyens qui se sont plaints de la visibilité de ces  
éoliennes. La seule petite chose, nous autres, peut-être, qui nous a été apportée lors d'une séance  
de Conseil, c'est la visibilité de la ligne de transport. Quand elle s'approche de la municipalité, elle  
passe... C'est sûr qu'elle passe selon les règlements, là, elle passe selon les normes, près d'une  
résidence à Notre-Dame-du-Rosaire.

1290

Puis cette personne-là, je ne sais pas si elle va se présenter ce soir, mais cette personnes-là avait manifesté... C'est ça, elle voulait savoir un peu pourquoi que ça passait proche de même de chez elle. Mais mise à part cette personne-là, jamais qu'on n'a eu de commentaires négatifs sur les deux projets.

1295

**LE COMMISSAIRE :**

Merci pour votre contribution. J'irais à Cap-Saint-Ignace. — Monsieur Guimond?

1300

**M. GILLES GUIMOND :**

Oui. Bonsoir, Monsieur le commissaire, Madame la présidente. Nous au Cap-Saint-Ignace, c'est surtout du secteur forestier, les terres publiques, auxquelles le chemin de la route Rexfor traverse le secteur. Secteur, particulièrement secteur de chasse situé à plus ou moins 15 kilomètres de la municipalité Cap-Saint-Ignace.

1305

Si on part de l'autoroute 20 environ, nos deux principales routes qui y donnent accès, c'est la route de l'Espérance, la route à Collin auxquelles sont desservis quelques chalets récréatifs et aussi dans la route de l'Espérance qui sort au secteur de la municipalité de Sainte-Apolline. Donc pour nous, au niveau visuel, c'est surtout forestier, public. Il y a 15 éoliennes qui vont être assimilées au domaine public et trois sur les terres privées d'une compagnie forestière. Donc en résumé, là, c'est après un portrait de la municipalité au Cap-Saint-Ignace.

1310

**LE COMMISSAIRE :**

Donc OK. Je voudrais peut-être... Merci, merci, monsieur Guimond. J'ai vais peut-être faire un tour avec monsieur Boucher pour voir comment est-ce que vous, la protection des paysages, par exemple, la prise en compte dans la procédure d'évaluation environnementale elle-même, puisque c'est ça qui nous a réunis aujourd'hui.

1315

1320

**M. VINCENT BOUCHER :**

1325

Oui, bonjour. Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. En fait, pour une question générale du paysage comme ça, je vais passer la parole à Julie Leclerc.

**Mme JULIE LECLERC :**

1330

Bonjour, Julie Leclerc, ministère de l'Environnement. Bien, en fait, l'analyse des paysages, c'est une compétence qui est partagée entre divers ministères. Donc on vient de le voir, il y a le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère du Tourisme puis le ministère de la Culture et des Communications.

1335

Donc dans le cadre de la consultation des experts, lors de la réception de la réception de l'étude d'impact, on a consulté ces différents ministères-là. Du côté du ministère de l'Environnement, nous, on analyse plutôt le paysage en lien avec la perception puis les préoccupations du public. Donc, suite à des questions et commentaires formulés à l'initiateur, le rapport du ministère, l'initiateur pour Saint-Paul-de-Montminy, il nous avait fourni des précisions, des nouvelles simulations visuelles aussi. Puis, bien, dans le cas des deux projets, tous les avis des experts les études recevables quant au paysage.

1340

Là, c'est certain que dans le cadre des audiences, bien, il y a des préoccupations qui ont été soulevées pour Saint-Paul-de-Montminy de la part des citoyens. Puis ça ne transparissait pas nécessairement dans l'étude d'impact pour Saint-Paul-de-Montminy qui est, donc, à la prochaine étape en acceptabilité. Le ministère pourrait requestionner l'initiateur à ce sujet-là.

1345

**LE COMMISSAIRE :**

1350

Merci, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

1355

Je reviens vers monsieur Roy. — Monsieur Roy, on a fait pas mal de chemin avec vos questions qui étaient plus générales, qu'on a ramenées plus à l'échelle des projets à l'étude ici ce

soir. Donc je vous permets une deuxième question, monsieur Roy, mais avec un seul sujet maintenant. Parce que vous me faites des questions à plusieurs volets puis par...

1360 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Elle n'est pas tellement longue.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

... par équité pour les citoyens qui sont ici...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

1370 Pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

... je vous permets une dernière question avec un sujet.

1375 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. Elle n'est pas tellement longue. C'est une question qui concerne, je dirais, tout le monde un jour ou l'autre. Quels sont les impacts des lampes de signalisation et des pales en mouvement sur les insectes pollinisateurs comme les abeilles, les bourdons, les papillons de nuit, de plus sur les humains qui veulent un ciel naturel étoilé le soir? C'est tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

1385 Merci pour votre question. J'imagine que la question vise les deux projets, monsieur Roy?

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, oui, les deux projets et l'ensemble des projets éoliens, finalement, au Québec.

1390

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends que le sujet est plus vaste.

1395

**M. JEAN-PAUL ROY :**

C'est ça. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1400

Mais là, ce soir, on concentre notre analyse sur les deux projets qu'on a ici, donc la Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy. Donc je vais commencer par une question au niveau de Forêt Domaniale. — Monsieur Kennedy, donc est-ce que cet aspect-là a été évalué dans le cadre de votre étude d'impact à savoir l'impact éventuel de la signalisation, des pales d'éolienne sur, bien, l'aspect de la préservation d'un ciel... Je ne sais pas comment je pourrais appeler ça, là, mais...

1405

**M. CASEY KENNEDY :**

Je comprends le sens de la question.

1410

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous comprenez la question, mais pour les transcriptions, je ne suis pas certaine qu'elle va comprendre ma question. Mais pour la préservation de la lumière naturelle — on va dire ça comme ça — un ciel étoilé. Puis par rapport aux insectes pollinisateurs, est-ce que votre étude d'impact se rend à analyser les impacts possibles sur ces espèces?

1415

**M. CASEY KENNEDY :**

Merci, Madame la présidente. Donc une question à deux volets. Je vais répondre par rapport aux balisages lumineuse du projet. Donc notre schéma de luminosité, des lumières, des balises qui vont être installées est soumis à un Transport Canada et est conforme à la réglementation du Transport Canada par rapport à la sécurité du transport aérien.

1420

1425

Étant donné la visibilité faible du projet, on a installé des balises lumineuses sur nos éoliennes telles que définies par Transport Canada, une balise typique lumineuse rouge au-dessus de la nacelle qui serait illuminée en condition nocturne. Donc, c'est une lumière rouge qui ne dissipe pas trop de lumière, donc qui... en temps normal ne dérangera pas la visibilité du ciel étoilé la nuit.

1430

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. On comprend que c'est des standards de Transport Canada.

1435

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, exact, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1440

Ils définissent le nombre de balises à installer...

**M. CASEY KENNEDY :**

1445

Le nombre de balises et la configuration des balises que l'éolienne doivent être balisées.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Puis concernant les insectes pollinisateurs?

1450

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui. Pour parler un petit peu des insectes pollinisateurs, je demanderais à Nathalie Leblanc de Pesca pour nous...

1455

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1460

Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Pour ce qui est des insectes, c'est il n'y a pas d'enjeux qui sont soulevés par les autorités ou par directives pour traiter de cet aspect-là dans l'étude d'impact. Par contre, ce que je peux vous mentionner, en termes de déboisement sur le territoire, on n'en a parlé hier, on est à moins de 2 %. Donc il reste une quantité importante d'un milieu qui ne sont pas affectés par le projet. C'est un secteur forestier.

1465

Il y a également des mesures d'atténuation, comme par exemple, l'évitement des milieux humides, la revégétalisation à la fin de la construction, ou le fait que la végétation reprenne sur les aires de travail, qui permettent de contribuer à la protection des habitats qui peuvent servir aux insectes. Il n'y a pas de pesticides non plus, par exemple, qui sont prévus dans le projet.

1470

Effectivement, les insectes, à l'échelle de la planète, il y a des baisses de population. Les sources sont nombreuses. Je mentionne : les pesticides, les changements climatiques, les pertes d'habitat, effectivement. Au Québec, il y a des espèces d'insectes qui sont menacés et vulnérables. Ce sont des espèces qui ont des habitats très précis qui ne se retrouvent pas dans le type de milieu comme le milieu forestier du projet de Forêt Domaniale. Donc je dirais indirectement, oui, on le considère, mais pas directement.

1475

**LA PRÉSIDENTE :**

1480

Puisque dans la directive ministérielle, il n'y a pas d'exigence à cet égard, c'est ça que je comprends, dans la ligne de fond. Très bien. Merci, madame Leblanc.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1485

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490

On va aller du côté de monsieur Poulin pour Saint-Paul-de-Montminy. — Vous avez compris la question en deux volets?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

1495           Absolument. (Inaudible) comme l'ont fait mes confrères de Forêt Domaniale, on va y aller en deux temps. Donc premièrement, pour nous, c'est un peu la même chose, dans le sens que le balisage lumineux est une réglementation qui nous est imposée. On n'a pas de contrôle dessus, autant sur la configuration du balisage lui-même sur l'éolienne, mais aussi sur le nombre de balises lumineuses qui devront être installées sur le site.

1500           Dans le cas qui nous intéresse, nous, présentement, avec la configuration actuelle, on parle de 22 éoliennes sur 28 qui devraient avoir du balisage lumineux. Comme je l'ai mentionné un petit peu plus tôt, on est en discussion en ce moment-là. Le manufacturier d'éoliennes n'est pas choisi, le contrat d'achat des éoliennes n'est pas finalisé, mais on est en cours de le faire.

1505           Et dans le cadre de ces négociations-là, on parle aussi avec un manufacturier québécois, comme je le disais, qui pourrait nous fournir un système de balisage à intensité variable et, bon, qui vient, en fait, somme toute vraiment minimiser les impacts qui peuvent survenir de par l'installation du balisage lumineux.

1510           Pour ce qui est des aspects sur les insectes pollinisateurs, je vais me retourner vers Marjolaine Castonguay pour un complément d'information.

**Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

1515           Madame la présidente, Monsieur le commissaire, Marjolaine Castonguay, biologiste chez Pesca Environnement. Au niveau des impacts sur les insectes, comme mentionné par ma collègue, au niveau des mesures d'atténuation qui sont mises en place lors de l'élaboration d'un parc éolien, c'est-à-dire l'optimisation des surfaces qui vont être déboisées et l'évitement des milieux humides et des milieux hydriques, dans la mesure du possible, font en sorte qu'on évite les habitats qui sont préférentiels par les insectes.

1520           Deuxièmement, la partie de mon message que j'aimerais vous livrer, c'est que les causes de mortalité des insectes sont attribuables, présentement, aux changements climatiques. Et la mise  
1525           en place d'énergie renouvelable vise justement à améliorer les conditions pour essayer de

s'adapter aux changements climatiques. Ça fait que la mise en place d'éoliennes devrait améliorer éventuellement la situation des insectes.

1530 Évidemment, actuellement au Québec et ailleurs dans le monde, on n'a peu de recherches qui ont été effectuées pour documenter les effets des éoliennes sur les insectes. Mais en raison des mesures qui sont mises en place, on travaille dans le bon sens pour éviter les effets sur les insectes. Merci.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça fait que monsieur Roy, ça complète les réponses. Je vous remercie pour votre participation puis je vous souhaite une belle soirée.

1540 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, merci. Bonsoir, vous-même.

**LA PRÉSIDENTE :**

1545 Merci. On va passer au prochain intervenant. Donc, je vais appeler monsieur Claude Lambert.  
— Bonsoir, monsieur Lambert.

---

**M. CLAUDE LAMBERT**

1550

**M. CLAUDE LAMBERT :**

Bonsoir, Madame.

1555

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez été patient.

1560 **M. CLAUDE LAMBERT :**

Bonsoir, Madame la présidente.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez réussi votre inscription?

**M. CLAUDE LAMBERT :**

1570 Bonsoir, Monsieur le commissaire. Bonsoir à tous les participants présents et en virtuel. Eux aussi vont trouver la journée longue. Alors, je m'appelle Claude Lambert. Et je vais fréquenter régulièrement deux propriétés riveraines du parc éolien. Je suis porteur d'un stimulateur cardiaque qui est mon assurance-vie, évidemment, parce que je ne peux plus mourir quand mon défibrillateur fonctionne comme il faut. Cependant, il y a un risque de mauvais fonctionnement de ces appareils  
1575 lorsqu'ils sont soumis à des champs électriques ou magnétiques intenses. Je vais vous donner des exemples de ma vie. Je ne peux pas embarquer dans un gros camion.

**LA PRÉSIDENTE :**

1580 Monsieur Lambert, juste continuer de vous adresser à moi.

**M. CLAUDE LAMBERT :**

Locomotive électrique... Oui, excusez.

1585

**LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de problème.

1590 **M. CLAUDE LAMBERT :**

Visite d'un barrage électrique, danger; l'arche de contrôle aux aéroports, ne passe pas par là; certains outils médicaux, surtout dentaires, ou personnels comme : scie à chaîne et génératrice.

1595 Évidemment, j'ai une scie à chaîne puis j'utilise une génératrice, puis c'est le petit format, alors je n'ai pas eu de problème à date.

1600 Mon anxiété s'aggrave à mesure que je n'ai pas les outils nécessaires pour me contrôler et me rassurer dans mes démarches. Le premier, c'est mon cardiologue. Lorsque je lui ai demandé : « J'ai un défibrillateur, on va installer un parc éolien où je vais fréquenter, c'est proche. Je ne sais pas si c'est les bonnes dimensions, c'est-tu dedans, à côté, par-dessus? » Il ne m'a pas répondu. Ça m'inquiète.

1605 L'autre chose, j'ai lu la documentation dans la santé concernant ces éléments-là, mais ce n'est pas très révélateur. Parce que dans le cas des parcs éoliens d'une puissance de 750 kilowatts à 4 mégawatts, bien qu'il n'y ait pas de données disponibles, mais que selon les renseignements qu'Hydro Québec a obtenu, bien, ils ont obtenu des renseignements d'Hydro Québec dans les parcs éoliens, si ça leur appartenait ou pas, les intensités seraient nettement inférieures aux valeurs critiques. Par contre, les valeurs critiques peuvent être atteintes sous les fils électriques de lignes de transport. Je peux me penser *safe*. Par contre, Hydro Québec recommande à des gens  
1610 comme moi de ne pas fréquenter leurs installations électriques.

**LA PRÉSIDENTE :**

1615 Monsieur Lambert, je vous invite à arriver à votre question.

**M. CLAUDE LAMBERT :**

J'achève. Là, vous m'avez fait perdre le reste, ça fait que...

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

1625 Non, vous arrivez à la fin, à votre question. J'imagine que vous voulez valider l'impact potentiel des parcs sur votre défibrillateur?

**M. CLAUDE LAMBERT :**

1630           Alors avec cette inquiétude-là, maintenant, je me demande : est-ce que je vais m'abstenir de fréquenter les propriétés où je vais, que je fréquente, ou je vais prendre le risque, soit de mourir ou soit... Ça, je peux mourir, parce que s'il y a interférence, mon système ne marchera pas puis je vais mourir, il n'agira pas, ou il va me donner un choc électrique. Alors ce n'est pas l'heureuse de solution.

1635           Alors qu'est-ce que je vais faire? C'est ma question. Est-ce que je m'abstiens ou c'est à moi à prendre le risque? Est-ce qu'on va me donner de l'information? Est-ce qu'il va en avoir pour moi, dans nos parcs éoliens, pour les deux.

1640           **LA PRÉSIDENTE :**

          Bien, on va aller voir du côté des deux, des deux projets.

**M. CLAUDE LAMBERT :**

1645           Puis mon interrogation...

**LA PRÉSIDENTE :**

1650           On va aller voir si on n'a pas d'informations à ce sujet-là. On pourrait aller voir aussi du côté de monsieur Arbour, au niveau de la santé, s'il y a de la documentation par rapport à cet aspect-là. Je vais commencer avec monsieur Poulin, Saint-Paul-de-Montminy. — Est-ce que vous avez, par rapport à vos modèles fabricants d'éoliennes, certaines informations en lien avec le sujet qui préoccupe monsieur Lambert?

1655           **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

          Merci, Madame la présidente. Donc c'est un peu difficile de répondre à la question de manière précise, en ne connaissant pas, en fait, les distances dont on parle entre les endroits que monsieur Lambert dit fréquenter par rapport aux éoliennes qui seraient installées. Parce qu'une chose qu'on comprend de notre côté-là, c'est que l'exposition aux champs électromagnétiques et les impacts

1660

que ça peut que ça peut avoir sont directement liés à la distance entre... qui existe entre l'utilisateur et l'émetteur du champ. Donc c'est un petit peu difficile d'avoir une réponse précise par rapport à ça.

1665

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais avez-vous des ordres de grandeur sur des effets potentiels en fonction de la distance?

1670

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

En fait, ce qu'on a comme information en ce moment, c'est basé surtout sur les études de l'INSPQ, et autres, qui viennent dire que l'installation d'éoliennes à des distances comme celles dont on parle ici, au-delà de 750 mètres jusqu'à 1 kilomètre, et ainsi de suite, les effets sont négligeables voire nuls, sur... peu importe, là, les personnes, des défibrillateurs, et ainsi de suite. Donc c'est l'information dont qu'on possède, nous.

1675

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc votre source, c'est l'INSPQ?

1680

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Exact.

1685

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais valider par la suite auprès de monsieur Arbour, merci. — Est-ce que du côté de monsieur Kennedy, vous avez un complément d'information? Vous avez des données différentes de votre côté?

1690

**M. CASEY KENNEDY :**

Bien, en fait, Madame la présidente et monsieur Lambert, premièrement, je suis sympathique avec votre situation dont... Ce qu'on ne veut certainement pas, c'est de vous nuire de votre

1695

1700 jouissance d'aller travailler ou d'être en forêt. Sans connaître la condition exacte ou le type de simulateur cardiaque que vous avez, c'est dur pour nous de prendre une position ou de donner des lignes directrices. Mais par contre, on est prêt à communiquer, à travailler avec vous pour s'assurer que si jamais vous voulez accéder vers l'aire de notre projet, que ça soit fait d'une façon sécuritaire.

1705 Notre réseau collecteur est entièrement souterrain, donc il réduit les potentiels impact de champ électromagnétique. On prend des démarches pour rendre notre site sécuritaire pour les usagers du territoire, mais comme je disais, sans savoir exactement les paramètres ou le... de votre simulateur précis, c'est dur qu'on se prononce sur la situation, mais on est prêt à travailler pour voir s'il y a des préoccupations qu'on devrait... qui doivent être prise si jamais monsieur Lambert décide de venir dans le territoire de notre projet.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Qui, monsieur Lambert pourrait contacter de votre équipe, par exemple, pour pouvoir... s'il a des questions par...

1715 **M. CASEY KENNEDY :**

Avec moi personnellement. Il peut prendre contact avec nous. On a notre site Web qui est en ligne qui a tous nos numéros de contact. On a notre comité de suivi aussi. Donc il y a plusieurs biais de communication qui peut être pris pour que monsieur Lambert prenne contact avec nous.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

1725 Très bien, merci. On va aller voir du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux voir si on aurait un peu plus d'informations. On comprend, des initiateurs, qu'on n'a pas tous les paramètres de votre situation, monsieur Lambert. — Donc monsieur Arbour, est-ce que vous avez un peu plus d'informations?

**M. SIMON ARBOUR :**

Oui. Simon Arbour, ministère de la Santé et Services sociaux. J'ai un peu plus d'informations.

1730 C'est certain que c'est des impacts à la santé, donc il y a beaucoup de sujets. Et il faudra peut-être que je retourne voir certaines informations plus précises au niveau des champs électromagnétiques, notamment au niveau du champ magnétique qui peut être généré par une éolienne, ou encore, les installations.

1735 Je ne sais pas si les informations sont disponibles dans les études d'impact, mais je vais quand même reprendre peut-être certains messages clés qui sont mentionnés sur une fiche synthèse, dans le fond, qui est tirée de la revue de littérature de l'INSPQ, qui est spécifique sur les champs électromagnétiques, que je pourrai déposer, d'ailleurs, à la Commission.

1740 Et dans les messages clés qui sont mentionnés — désolé si je vous fais un petit peu de lecture — donc :

*« Les éoliennes sont une source négligeable de champ magnétique. Les niveaux d'exposition qu'elles génèrent sont largement en dessous des valeurs limites recommandées et ne présentent aucun néfaste pour la santé démontré. »*

1745 Donc on parle spécifiquement les éoliennes. Par contre, au niveau des lignes électriques, donc :

*« Comme pour d'autres infrastructures de production de transport d'électricité, un risque existe pour les personnes portant un stimulateur cardiaque en mode unipolaire et celles ayant un stimulateur cardiaque en mode bipolaire configuré de manière sensible. »*

1750 Donc là, je ne veux pas entrer dans les détails de la situation de monsieur, je pense que c'est... on est dans le confidentiel à ce niveau-là, mais c'est quand même des facteurs à considérer.

1755 *« Celles-ci devraient suivre les conseils personnalisés de leur médecin qui pourrait inclure d'éviter de rester sous des lignes à haute tension de plus de 230 kilovolts. »*

Donc c'est peut-être un aspect à considérer ici. Et par rapport :

1760 *« Les personnes qui utilisent des stimulateurs cardiaques en mode bipolaire configurés de manière standard ne sont pas à risque d'effets de champs électromagnétiques liés au parc éolien. »*

1765 Donc c'est un peu pour ça aussi que l'INSPQ concluait donc qu'il n'était pas nécessairement pertinent de poursuivre l'évaluation des effets potentiels liés spécifiquement aux champs électromagnétiques. Ceci dit, je pourrais peut-être vérifier s'il y a peut-être d'autres informations un petit peu plus précises qui pourrait peut-être aider monsieur.

1770 Mais c'est certain que, souvent, quand on parle d'impact à la santé ou de situations particulières aux personnes, c'est tout... le message général, souvent, qu'on donne en santé, c'est toujours d'en parler à son médecin par rapport à certaines activités ou certains usages qui pourraient être à risque des personnes. Parce que là, c'est certain qu'on tombe en une évaluation, peut-être, qui est plus personnalisée.

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends bien, merci. — Monsieur Arbour, la fiche que vous aviez sur les champs électromagnétiques, ça date de quelle année?

1780 **M. SIMON ARBOUR :**

Bien, elle date de la mise à jour de la littérature... de la revue de littérature qui, elle, la mise à jour a été faite en 2023, donc l'affiche a été publiée en 2024. Donc c'est quand même assez récent.

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc c'est des conclusions qui peuvent, qui pourraient être applicables à des éoliennes de cet ordre de grandeur-là dont il est question dans...

1790 **M. SIMON ARBOUR :**

1795 Oui, bien, c'est certain que peut-être pour avoir une image plus juste, il faudrait peut-être avoir, par exemple, à quoi ressemble le schéma du champ magnétique plus les niveaux qui sont générés, peut-être, pour une éolienne. Je sais que dans le cas des lignes à haute tension, Hydro Québec, donc on peut avoir différents schémas qui illustrent, par exemple, pour telle grosseur de ligne ou tel type de voltage, donc les distances qui sont générées au niveau des champs électromagnétiques et peut-être les distances sécuritaires.

1800 Dans ce cas-ci, moi je ne peux pas avoir l'information pour me prononcer, mais je pourrais peut-être essayer de voir s'il n'y a pas de l'information disponible à ce niveau-là, au niveau de nos collègues, de mes collègues soit à l'INSPQ.

**LA PRÉSIDENTE :**

1805 Oui, très bien, merci. On va vous laisser faire les recherches.

**M. SIMON ARBOUR :**

OK, merci.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

1815 Donc monsieur Lambert, on va avoir des compléments d'information qui vont être déposés à la Commission. Je l'ai déjà expliqué, il y a des cotes sur notre site Internet pour retrouver la documentation. Quand c'est pour les personnes-ressources, comme monsieur Arbour, ça va être sous la côte DB. Vous avez déjà pris connaissance?

**M. CLAUDE LAMBERT :**

1820 (Inaudible) cette assurance que des études sont faites avec les nouvelles éoliennes. Parce que c'est toutes des... Alors je resterai sur mon appétit. Je vous remercie beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825 Merci.

**M. CLAUDE LAMBERT :**

1830 Je remercie tout le monde.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Bonne soirée à vous.

1835 **M. CLAUDE LAMBERT :**

Bonsoir.

1840 **M. SIMON ARBOUR :**

Si je peux me permettre, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845 Oui.

**M. SIMON ARBOUR :**

1850 Comme je le mentionnais, ce qui serait peut-être intéressant, c'est peut-être d'avoir un schéma d'un champ électromagnétique généré par une éolienne de soit de... ceux qui sont fournies, qui sont prévues dans les projets. Je ne sais pas si c'est possible, mais moi j'ai...

**LA PRÉSIDENTE :**

1855 Mais on va aller valider voir s'il y aurait ça de disponible, là. Monsieur Poulin ou monsieur Kennedy, est-ce que c'est le type d'information que vous avez déjà dans votre documentation, les champs électromagnétiques qui sont dégagés par les éoliennes?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

1860 Madame la présidente, je vais devoir vérifier si, dans les informations techniques qui sont fournies par le manufacturier d'éoliennes, est-ce que ça en fait partie. Je vais vous revenir avec ça.

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. — De votre côté, monsieur Kennedy.

1870 **M. CASEY KENNEDY :**

En fait, j'ai validé avec mes ingénieurs ce matin sur le sujet et l'information n'est pas nécessairement disponible. On réfère vraiment à l'INSPQ et le *World Health Organisation* sur le sujet.

1875 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais par rapport aux éoliennes qui seraient utilisées dans le cadre de votre projet, est-ce que vous avez des fiches techniques que vous pourriez avoir accès à des fiches techniques?

1880 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, on pourrait... Oui, je pourrais avoir accès aux fiches techniques et les déposées si on peut... s'il y a des fiches techniques par rapport au...

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît. Merci

1890 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, absolument.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. On va poursuivre avec monsieur Laurent Fallon. Après la prochaine intervention, nous allons prendre une pause de 15 minutes. — Bonsoir, monsieur Fallon.

1900

**M. LAURENT FALLON :**

Bonsoir. Merci d'avoir bien prononcé mon nom.

1905

**M. LAURENT FALLON :**

Ça me fait plaisir.

1910

**M. LAURENT FALLON :**

Alors je viens du lac Gosselin moi aussi et j'étais partie du Comité que nous avons demandé. Et j'aimerais avoir, à l'écran, si c'est possible, à partir du document PR3.2, la carte de 7.

1915

**LA PRÉSIDENTE :**

PR3.2, carte 7. — Donc monsieur Poulin, est-ce que vous êtes en mesure de... — Monsieur Vandal, sur Saint-Paul-de-Montminy, de nous projeter cette Charte?

1920

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Si vous nous donnez deux petites minutes, là, on vous l'afficher.

1925

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous permet un petit délai pour projeter, un petit délai technique.

1930

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Pas de problème. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît, juste...

**LA PRÉSIDENTE :**

PR3.2, carte 2, c'est ça?

**M. LAURENT FALLON :**

1935 3.1, carte 7.

**LA PRÉSIDENTE :**

1940 Ah, c'est ça.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3.2, carte 7, parfait.

1945 **M. LAURENT FALLON :**

Pendant qu'on recherche, je vais faire un petit préambule en attendant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1950 Un petit.

**M. LAURENT FALLON :**

1955 Alors sur l'avis de projet, qui est le PR1.1 qui traite du milieu humain, en page 5, on mentionne qu'il y a une attention particulière qui va être portée au site valorisé pour leur paysage lors de l'analyse des impacts visuels sur le paysage.

1960 En page 6, on dit que par rapport à la description des principaux enjeux, on porte une attention au maintien de la qualité de vie de la population. Alors nous, entre-temps, nous avons souligné à plusieurs reprises, dont au Comité, mais bien avant, et aussi dans nos rencontres avec la municipalité, le fait que dans le rapport préparé par Pesca Environnement, on retrouve très très peu — j'insiste — très très peu d'informations sur les lacs Gosselin et Colin qui ont été intégrés à la zone M2, identifiée en parenthèses : « Montagne Grande Coulée ». Alors normalement, la carte devrait nous donner c'est quoi la zone M2.

1965

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Puis puisqu'on a encore un petit peu de temps.

1970

**M. LAURENT FALLON :**

Oui.

1975

**LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pouvez arriver à votre première question, on va déjà permettre une mise en place.

**M. LAURENT FALLON :**

1980

J'ai déjà siégé sur un conseil d'administration avec madame Linda Goupil qui se faisait un plaisir de répéter que ce qui n'est pas connu n'existe pas. Ça m'apparaissait juste. Et c'est ce qui nous arrive dans ce cas-ci avec le lac Gosselin et le lac Colin où on nous intègre, et j'aimerais qu'on regarde bien la carte, vous devez l'avoir, la zone M2.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, qui est au centre de la zone grise?

1990

**M. LAURENT FALLON :**

C'est la zone grise. Bien, je pense que c'est toute la zone grise. En tout cas, les spécialistes vont nous dire ça.

1995

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais le M2, on peut le visualiser, il est indiqué dans le milieu.

2000

**M. LAURENT FALLON :**

Pardon? Excusez-moi, je...

2005

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, le... qu'on regarde bien à l'endroit auquel vous faites référence, vous faites référence à la zone grise, mais le petit « M2 », il est indiqué à peu près au plein centre, là.

2010

**M. LAURENT FALLON :**

Oui, mais c'est l'ensemble de la zone.

2015

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2020

**M. LAURENT FALLON :**

On s'entend?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2025

**M. LAURENT FALLON :**

2030

Et la zone, si je comprends bien, va même intégrer l'ensemble des éoliennes jusqu'à l'autre bout. Est-ce exact? Ce n'est pas une question, c'est juste exact. Est-ce que vous voyez la même chose que moi?

2035

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, moi je vois une zone grise qui inclut une partie des éoliennes. Il reste une autre partie des éoliennes qui est un peu plus au Nord, disons.

2040

**M. LAURENT FALLON :**

Oui. Alors voyez-vous le couvert du guide d'intégration des éoliennes, on va dire qu'on doit faire partie de l'unité M2.

2045

**LA PRÉSIDENTE :**

De paysage?

**M. LAURENT Fallon :**

2050

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2055

OK.

**M. LAURENT Fallon :**

2060

Et dans ce sens-là, l'unité... quand on marque, entre parenthèses : « Montagnes Grande Coulée », on s'entend qu'on ne parle pas, à ce moment-là, de la montagne du Sixième et Bezeau. Nous autres, en haut de la côte, on appelle ça « du buton », là, mais... Est-ce que vous me suivez? Parce que c'est une chaîne de montagnes, mais entre les deux, il y a un bon vallon. Et puis c'est pour ça que la Montagne de Grande Coulée est à 5.7 kilomètres à peu près de nous, d'accord?

2065

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, oui, je vous suis.

**M. LAURENT FALLON :**

2070

Alors au niveau de la résistance puis de la... le visuel, on va indiquer que c'est faible. Alors quelqu'un qui lit ça, bien, il s'aperçoit que c'est faible. Et on n'est pas intégré à lac Colin, mais on est intégré, pour les deux lacs concernés, à la zone qui est identifiée « M2 », entre parenthèses : « Montagne Grande Coulée », on s'entend?

2075

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2080

**M. LAURENT FALLON :**

À l'intérieur de ça, on va trouver à une page — puis on mettra ça dans le mémoire — mais il y a une page qui indique bien, à ce moment-là, une petite ligne où on dit : « Lac Colin, lac Gosselin », là, c'est fort, la résistance, c'est fort. Ça va? Qu'est-ce qu'on en ressort de ça? On en ressort que finalement, il n'y a pas trop de visuel fort au lac Gosselin, parce qu'on a tous une petite ligne puis ça passe comme un poisson dans.

2085

**LA PRÉSIDENTE :**

2090

Bien, est-ce qu'on... vous voulez qu'on pose une question...

**M. LAURENT FALLON :**

Oui.

2095

**LA PRÉSIDENTE :**

... par rapport à cet aspect-là?

2100

**M. LAURENT Fallon :**

Pardon?

**LA PRÉSIDENTE :**

2105

Moi, je comprends que je décode une question, là...

**M. LAURENT FALLON :**

2110

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2115

... par rapport aux unités de paysages qui ont été utilisées pour faire...

**M. LAURENT FALLON :**

2120

Oui. Alors pour moi, l'étude d'impact qui a été faite depuis 2022, puis même un peu avant, n'a jamais fait ressortir, de façon claire, la réalité des milieux de vie des lac Gosselin et Colin qui sont des endroits calmes et en pleine nature.

2125

Alors j'aimerais obtenir des explications sur le niveau de résistance et le niveau d'impact visuel sur le paysage du point de vue des résidents du lac Gosselin, particulièrement en ce qui me concerne. Ça concerne aussi le lac Colin. C'est parce que pour nous, entre autres, à la fameuse B5, en supposant toujours que la B3, qui est encore une alternative, n'existera jamais, et non en fonction de l'unité du paysage M2 qui est Montagne Grande Coulée.

2130

Et tantôt, je suis content d'avoir vu la liste de madame... qui est venue tantôt expliquer les fameux (inaudible).

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

Madame Castonguay.

**M. LAURENT FALLON :**

2140 Madame Castonguay, fille. Et puis j'aimerais ça qu'on m'explique les paramètres pour voir si ça s'applique en fonction du visuel que vous avez dû revoir hier clairement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145 Oui, hier, la grande image...

**M. LAURENT FALLON :**

Oui, tout à fait.

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

... qu'on a vue, oui, oui.

**M. LAURENT FALLON :**

2155 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2160 Puis les simulations visuelles qu'on a pu observer tout à l'heure.

**M. LAURENT FALLON :**

2165 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2170 Très bien. Donc c'est ça m'apparaît clair. — Monsieur Poulin, pouvez-vous apporter plus d'explications en lien avec l'évaluation paysagère qui a été faite dans le coin du secteur des lacs Gosselin et Colin, puis nous donner un peu plus d'informations par rapport aux unités de paysage

qui ont été utilisées pour faire l'analyse, le degré de résistance, les principales conclusions auxquelles vous en arrivez pour bien comprendre les nuances que monsieur apporte ici ce soir?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

2175

Certainement, Madame la présidente. Je vais demander à Marie-Flore Castonguay de venir répondre à la question, s'il vous plaît.

**M. LAURENT FALLON :**

2180

Ça serait peut-être utile, Madame la présidente de mettre la photo SV19 du lac Gosselin. Ça nous aiderait peut-être à avoir un visuel en même temps. Je vous suggère ça. Je ne sais pas si c'est possible.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2185

Gestion, est-ce que c'est possible de partager?

**JEAN-ROBERT POULIN :**

2190

On y travaille.

**LA PRÉSIDENTE :**

2195

Très bien.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2200

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez Pesca Environnement. Nous allons projeter la simulation visuelle 23 du lac Gosselin. Donc dans un...

2205 **M. LAURENT FALLON :**

Madame la présidente, ce n'est pas celle que j'ai demandée.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est laquelle que vous vouliez, monsieur...

**M. LAURENT FALLON :**

2215 SV19. Ça, c'est SV... Attendez un petit peu, 19... C'est SV27. On connaît assez bien notre lac puis on sait où ont été pris les prises de vue.

**LA PRÉSIDENTE :**

2220 Vous connaissez bien la documentation également.

**M. LAURENT FALLON :**

2225 Plusieurs fois, je l'ai lue. Je vous demande SV19, parce que ça correspond à l'image, le visuel que vous avez eu hier comme point de vue.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2230 Je m'excuse, Madame la présidente. Le numéro de simulation visuelle dont fait mention monsieur ne correspond pas au numéro que nous, nous avons pour le lac Gosselin.

**LA PRÉSIDENTE :**

2235 Vous l'avez puisé dans quelle référence, monsieur Fallon?

**M. LAURENT FALLON :**

2240

Regardez dans PR3.1 vous allez le retrouver sûrement. Vous avez eu d'autres version sen cours de route avec des flèches. Mais c'est sûr que ça existe.

**LA PRÉSIDENTE :**

2245

Dans le PR3.1 que vous aviez trouvé cette simulation visuelle là?

**M. LAURENT FALLON :**

2250

Pas de 3.1, excusez, dans celle 3.3 ou 3.2, les visuelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

2255

Les annexes au document d'étude d'impact?

**M. LAURENT FALLON :**

Attendez un petit peu, je l'ai peut-être ici.

2260

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Parce que selon notre documentation, SV19, c'est une simulation au lac Jally qu'on a présentement. On va essayer de retrouver...

2265

**M. LAURENT FALLON :**

Vous êtes dans quelle... dans le 3 point quoi?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

2270

C'est dans notre fichier à nous, là, on continue de chercher pour la trouver.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2275 Sinon, j'aurais la simulation visuelle numéro 24 qui est une autre simulation du lac Gosselin qu'on pourrait afficher.

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 Allez-y pour voir.

**M. LAURENT FALLON :**

2285 Affichez-la, je vais vous dire si elle est bonne.

**LA PRÉSIDENTE :**

2290 Bien, simulation ou pas, de toute façon, je comprends qu'on veut connaître un peu le fond de comment ça a été analysé puis pourquoi on en vient à la conclusion de dire par rapport au niveau de résistance, comment...

**M. LAURENT FALLON :**

2295 Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Donc...

2300 **M. LAURENT FALLON :**

2305 À quelque part, on était sur une ligne, alors que nous, vous voyez toutes les représentations qui se font depuis hier, toutes les questions qui se font depuis hier, là, alors c'est comme passer un peu sous la table.

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment ce secteur-là précisément a été évalué dans le cadre de votre analyse paysagère.

2310

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

Oui, Madame la présidente, donc effectivement, l'unité de paysage de la Montagne Grande Coulée, qui est numérotée M2, inclut les lac Gosselin et lac Colin. La raison pour laquelle ça a été inclus dans l'unité de paysage de la Montagne Grande Coulée, c'est en raison que ces deux lacs-là se trouvent, en fait, sur les plateaux qui comprennent la chaîne de montagnes dont monsieur faisait mention, de la Montagne Grande Coulée, de la montagne du Sixième ainsi que la Montagne à Bezeau.

2315

Donc l'élévation et les caractéristiques paysagères sont semblables dans ce territoire-là. Donc c'est la raison pour laquelle on a inclus dans l'unité de paysage de la Montagne Grande Coulée. Donc c'est une des façons, donc, qu'on vient délimiter les unités de paysage dans le cadre de l'évaluation paysagère, donc c'est : les caractéristiques du milieu, également les activités qui se déroulent sur le territoire, et tout ça.

2320

2325

Donc ça fait partie des caractéristiques des unités de paysages. Au niveau de la résistance, en fait, la résistance dont parle monsieur ici, c'est un des concepts qui est étudié dans l'analyse paysagère, et ça correspond, en fait, à la capacité de l'unité de recevoir les éoliennes et de les dissimuler ou de les absorber dans le paysage. Donc ça fait des... On considère les notions de relief, couvert forestier, présence d'autres infrastructures ou la capacité, finalement, de dissimuler les éoliennes.

2330

Dans l'analyse, également, on considère le degré de perception des observateurs. Donc c'est, par exemple, dans cette catégorie-là, on considère les activités pratiquées, la fréquentation du territoire, la portion de la population qui va être exposée aux éoliennes dans le paysage. Et à ce moment-là, les résultats de la résistance et du degré de perception sont combinés dans une matrice qui nous donne un résultat de l'importance de l'impact anticipé au niveau de l'unité de paysage en entier.

2335

2340           Donc au niveau de l'unité de paysage de la montagne la Grande Coulée : le relief irrégulier, une végétation abondante relativement dense dans le territoire de l'unité. Ça, ça favorise la dissimulation des éoliennes dans le... sur le territoire de l'unité. Également, les activités se concentrent surtout aux abords des lac Gosselin et Colin. Le reste de l'unité est fréquenté de façon plutôt modeste, selon les informations qu'on détiendrait à ce moment-là.

2345           Et au niveau du degré de perception, on a déterminé qu'il était fort au lac Gosselin et Colin, pour refléter l'utilisation du territoire à ces deux endroits-là, donc la présence de riverains et de résidents dans ce territoire-là. Donc il y a un fort degré de perception des infrastructures. Donc la matrice, en fait, vient combiner la résistance faible et un degré de perception fort pour donner une importance d'impact moyenne au lac Gosselin et Colin. Donc, c'est de cette façon qui ont été traités, les lac Gosselin et Colin dans l'analyse paysagère.

**LA PRÉSIDENTE :**

2355           Merci, madame Castonguay. Vos explications sont claires.

**M. LAURENT FALLON :**

2360           Ça fait que ça confirme ce que j'ai mentionné, que c'était fort. Et je suis un peu surpris tantôt d'avoir entendu qu'au niveau de la municipalité, tout ça, on n'ait pas mentionné que les lacs qui avaient...

**LA PRÉSIDENTE :**

2365           Vous pourrez nous partager vos...

**M. LAURENT FALLON :**

Oui, OK, parfait. D'accord.

2370           **LA PRÉSIDENTE :**

... vos opinions, là, dans le cadre de votre mémoire.

2375 **M. LAURENT FALLON :**

Oui, pas de problème. Ma deuxième question, mon deuxième point, c'est concernant l'harmonie, un paysage harmonieux. J'aimerais ça qu'on me définisse comment on arrive à dire que c'est harmonieux, ce que vous avez vu hier comme photo avec une éolienne B5, particulièrement, qui est sans obstacle naturel. Vous n'avez pas besoin de faire de simulation, là, c'est sur un promontoire.

2380 Et puis qu'on nous dise que c'est vraiment intégré à la nature, que c'est beau... TS Canada utilise même, je pense, eux, la... c'est une modernisation de la nature. Alors j'aimerais ça qu'on explique comment on arrive à dire ça, parce que moi j'aurais beaucoup de misère à dire ça. Je me sentirais mal.

2385 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais monsieur Fallon, cette terminologie-là ou cette appellation-là « paysage harmonieux », est-ce que vous l'avez vue quelque part dans l'étude d'impact? Juste pour pouvoir adresser la question directement à qui de droit.

2390 **M. LAURENT FALLON :**

Oui. Pardon, vous m'avez demandé à quel endroit?

2395 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, peut-être pas nécessairement à quel endroit, mais je comprends que vous avez cette appellation-là dans l'étude d'impact, puis c'était...

2400 **M. LAURENT FALLON :**

Oui, oui.

2405

**LA PRÉSIDENTE :**

2410

... précisément en lien avec l'intégration dans le secteur du lac Gosselin?

**M. LAURENT FALLON :**

2415

Oui. On y mentionne :

*« Tenir compte des préoccupations et intérêts de la population afin de favoriser une intégration harmonieuse du parc éolien dans le milieu, et que l'acceptabilité sociale est au coeur des projets développés par KESPDN. ».*

2420

Qui est l'initiateur. Et ça, c'est dans le rapport 3.1, PR3.1 de mai 2024, volume 1, rapport principal. Alors à partir de ça, je fais comme : comment on dit, on peut dire que c'est une intégration harmonieuse, alors qu'il y a là une agglomération?

2425

En tout cas, quand je reçois un téléphone d'Hydro Québec qui me dit « il y aura une interruption de courant bientôt », on me parle « dans votre quartier », on me dit que c'est dans votre quartier. Ça fait que j'imagine qu'on a une agglomération significative. Puis là, on essaie de me dire que c'est harmonieux. Ça fait que j'aimerais ça qu'on m'explique comment on arrive à dire ça, que c'est harmonieux?

2430

**LA PRÉSIDENTE :**

On va adresser votre question, on va aller voir monsieur Poulin.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

2435

Merci, Madame la présidente. Donc je vais encore demander à madame Marie-Flore Castonguay de répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2440

Très bien.

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2445 Madame la présidente, Marie-Flore Castonguay, Pesca Environnement. Dans les guides qu'on a utilisés, qu'on a consultés pour l'analyse paysagère, une intégration harmonieuse revient un peu à ce que j'expliquais tout à l'heure avec la capsule d'intégration, donc en général, on entend des éoliennes qui suivent le relief, qui sont dissimulés ou... C'est vraiment des concepts qui sont considérés.

2450 Puis l'intégration harmonieuse aussi est favorisée par l'implantation en grappe, donc on a des éoliennes qui sont plutôt regroupées entre elles. Ça évite la propagation un peu des éoliennes dans le paysage. Également, dans un secteur avec un relief ondulé ou vallonné comme celui-ci, là, ça contribue également à l'intégration harmonieuse, donc il peut y avoir des parties d'éoliennes  
2455 visibles qui sont... qui peuvent être visibles justement dans le paysage, mais c'est des concepts qui sont intégrés dans les principes d'intégration au niveau de l'analyse paysagère.

La méthodologie qu'on utilise, c'est une méthodologie objective. La qualité subjective de l'observateur n'est pas considérée dans l'analyse. On considère plutôt l'intégration paysagère au  
2460 niveau territorial et au niveau visuel dans la méthodologie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2465 Dans les différents outils que vous utilisez pour faire votre étude paysagère, dont cette notion-là d'intégration harmonieuse, j'imagine qu'elle est définie quelque part? Vous parlez des grands concepts, comment mettre en place, par exemple, en grappe puis tout ça, est-ce que vous avez des références un peu plus précises sur cette définition?

**Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2470 Oui, absolument. En fait, pour l'intégration paysagère, le guide sur l'intégration des éoliennes au territoire a été utilisé. Les références sont citées dans le volume 1 de l'étude d'impact. On peut... On pourra les déposer aux besoins, là, si la Commission le requiert, mais c'est des guides gouvernementaux qui sont disponibles en ligne.

2475

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

2480 **M. LAURENT FALLON :**

2485 Dernier élément, Madame la présidente, si vous permettez. J'aimerais faire remarquer qu'on voit toujours des photos fixes. Vous voyez mes bras? Si je fais aller mes bras, voyez-vous la même chose? Comprenez-vous? Les éoliennes qu'on nous présente ont 21 382 mètres carrés de superficie balayée, contrairement à celles de Saint-Philémon où on retrouve 5 000, 5 500 mètres carrés de superficie balayée.

2490 Alors je termine simplement en disant que je suis content d'avoir entendu, hier, qu'il y aurait peut-être une ouverture du canal de communication. On dit qu'il est toujours ouvert, on le souhaite bien, pour trouver des solutions. Merci beaucoup, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Fallon. Bonne soirée.

2495

**LE COMMISSAIRE :**

2500 Les préoccupations de monsieur Fallon m'amènent à poser une question à madame Labrecque. On voit que, toujours par rapport au projet de Saint-Paul-de-Montminy, on voit qu'il y a une éolienne, la F2, je pense, qui se situerait à peu près à 1.2 kilomètres d'une portion des sentiers des collines du Parc des Appalaches. Alors, il semblerait que dans votre RCI, la distance qui est exigée est d'à peu près 1.5 kilomètres. Donc...

**Mme NANCY LABRECQUE :**

2505

Oui, Monsieur le commissaire, je vais transférer la demande à monsieur Racine qui est l'instigateur du Parc des Appalaches dans la MRC de Montmagny.

2510 **LE COMMISSAIRE :**

OK. Oui, parce que...

2515 **M. DANIEL RACINE :**

C'est très...

**LA PRÉSIDENTE :**

2520 Je vais quand même finir ma question. Il y a eu des échanges, vous le savez.

**M. DANIEL RACINE :**

Oui.

2525

**LE COMMISSAIRE :**

Il y a eu des échanges et entre vous, de courriels.

2530 **M. DANIEL RACINE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2535

Vous avez estimé que c'était correct et qu'on n'a pas besoin de faire une évaluation particulière.

**M. DANIEL RACINE :**

2540

Bon, vous parlez du projet Forêt Domaniale.

**LE COMMISSAIRE :**

2545

Forêt Domaniale, oui, c'est ça.

**M. DANIEL RACINE :**

2550

Oui, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2555

C'est bien ça.

**M. DANIEL RACINE :**

2560

C'est dans le secteur des Sentiers de l'inconnu, il y a un sentier de Fatbike en forêt avec des arbres très très hauts, on va dire 20 mètres de haut, puis le sentier est très étroit, et puis la pente est vers le sud, alors que l'éolienne est vers... est au nord. Ça fait qu'il n'y a absolument pas de vue à partir du sentier. Ça a été communiqué au Conseil des maires et puis on a mentionné que c'était correct, qu'il n'y avait pas de... il n'était pas dans le champ visuel, et puis il n'y avait pas d'impact pour cet aménagement-là.

2565

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2570

Merci, monsieur Racine. On va prendre une pause de 15 minutes. Le registre est fermé pour la soirée. Donc au retour de la pause, on va passer nos intervenants qui sont inscrits. On en a quatre d'inscrits pour la fin de la soirée. On compte terminer avant 00 h 30, merci.

2575

2580

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

2585

**LA PRÉSIDENTE :**

2590

Bonsoir, on va reprendre nos travaux. Donc je vous annonce de ce pas que la Commission va terminer ses travaux ce soir. Donc le registre est fermé, on va passer les derniers intervenants, les quatre derniers intervenants puis on va conclure la première partie ce soir. J'avais une note du côté de Forêt Domaniale. — Monsieur Kennedy, vous vouliez apporter une rectification, donc...

**M. CASEY KENNEDY :**

2595

Oui, merci Madame la présidente. Une précision par rapport à la couleur de nos éoliennes. En fait, ils ne seront pas... ils ne sont pas blanches, ils sont un gris très pâle qui est conforme à toute la réglementation du ministère du Transport, Transports Canada. Et avec la réglementation municipale, c'est la couleur qui est disponible de notre manufacturier.

2600

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**LE COMMISSAIRE :**

2605

Merci, déjà pour la rectification que vous avez apportée. Mais cela m'amène à poser une question à madame Labrecque. On parle de votre réglementation. Qu'est-ce que votre réglementation prévoit? Parce que là, on a un seul milieu d'accueil qui va accueillir deux types d'éoliennes. Il y a un parc qui va être avec des éoliennes peintes en blanc, c'est bien ça? Et un deuxième qui se trouve dans la même communauté d'accueil, qui sera peinte en gris. C'est quoi votre... (inaudible) d'intégration de ce parc-là au paysage? Quel est votre avis, qu'est-ce que vous en pensez?

2610

**Mme NANCY LABRECQUE :**

2615 Je vais demander à monsieur Racine de bien vouloir parler en lien avec la réglementation,  
merci.

**M. DANIEL RACINE :**

2620 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Mais les deux couleurs sont  
permises dans le règlement, blanc ou gris. Et considérant la distance entre les deux, on ne verra  
pas le... on ne verra pas deux couleurs d'éolienne en même temps. Et puis si jamais on voyait des  
éoliennes des deux parcs, mais il faudrait être très très loin, puis on ne verra pas la différence de  
2625 couleur. Ça fait que je ne crois pas que ça ait un impact, là, le gris très pâle ou blanc, aux distances  
qu'on risquerait de voir les deux parcs, il n'y aurait aucun impact.

**LE COMMISSAIRE :**

2630 Je comprends, je comprends. Bien, quand on regarde les études qu'ils ont présentées, surtout  
l'analyse des effets cumulatifs, par exemple, on voit quand même qu'il y a une certaine visibilité  
simultanée à partir d'un certain nombre de points de vue. Donc vous confirmez que même malgré  
cette étude-là, on ne percevra pas cette différence dans ce...

**M. DANIEL RACINE :**

2635 Je suis assuré qu'on ne verra pas la différence aux distances qu'on pourrait voir les deux  
parcs. Je ne sais pas s'il y en a qui... des gens plus spécialisés en paysage que moi, là, mais je  
suis pas mal convaincu de ça.

**M. CASEY KENNEDY :**

2640 Monsieur le commissaire, si vous me permettez.

2645

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

2650

**M. CASEY KENNEDY :**

Même si la couleur officielle est un gris pâle, on l'aperçoit comme en étant blanc. Même à proximité, là, c'est très subtil, le gris. Donc de *distingue* entre le blanc et le gris pâle, à moins qu'ils soient vraiment à proximité un de l'autre, pour être capable de voir le contraste, les éoliennes apparaît quand même pour être assez blanches, si vous voulez.

2655

**LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Kennedy. — Est-ce que, monsieur Boucher, vous avez un avis sur la...

2660

**M. VINCENT BOUCHER :**

Pardon, sur quoi? Un avis sur...?

2665

**LE COMMISSAIRE :**

Sur la présence du gris pâle avec le blanc en termes de visibilité simultanée.

**M. VINCENT BOUCHER :**

2670

Oui. Oui, en fait, le ministère de l'Environnement se fie beaucoup au avis des experts concernant notamment par le paysage. Donc dans ce cas-ci, on va parler du MAMH puis, en fait, du ministère de l'Habitation; le ministère de la Culture et des Communications; et aussi le ministère des Ressources naturelles et des Forêts; également, le ministère du Tourisme et, enfin, ça rentre dans les balises comme mentionné par les collègues du... de la MRC, ça rentre dans les balises qui sont acceptables dans la réglementation municipale. Donc au ministère de l'Environnement, ça correspond, en fait, aux attentes et aux exigences qu'on évalue.

2675

2680 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2685 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc je vais demander au prochain citoyen. C'est monsieur Claude Charron, il est au téléphone. — Monsieur Charron, est-ce que vous êtes avec nous?

2690 

---

**M. CLAUDE CHARRON**

**M. CLAUDE CHARRON :**

2695 Oui, allô.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bonsoir, monsieur Charron.

2700 **M. CLAUDE CHARRON :**

Allô? Oui, moi-même.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous entend bien.

**M. CLAUDE CHARRON :**

2710 Est-ce que vous... Oui, moi je vous entends très bien. Vous?

**LA PRÉSIDENTE :**

2715

Oui, je vous entends bien. Vous pouvez poser votre première question.

**M. CLAUDE CHARRON :**

2720

Excellent. Alors voilà. Claude Charron, Comité des riverains des éoliennes de l'Érable. Voici ma première question : étant donné que ces projets, les deux projets semblent susciter beaucoup d'opposition; étant donné que de tels projets vont affecter et modifier considérablement et durablement le milieu de vie des citoyens par l'aspect visuel des éoliennes de 200 mètres, des lignes de transport, par l'ambiance sonore, la santé physique de certaines personnes, les liens psychosociaux et la qualité de vie des citoyens dont la protection et l'amélioration est garantie par le premier principe de la *Loi sur le développement durable* à la base de l'existence même de cette commission — là, je parle de santé et qualité de vie garantie par la *Loi sur le développement durable* — alors voici ma question : est-ce que les autorités municipales ou régionales ont contemplé l'idée d'avoir recours, par souci d'équité et par souci de transparence, d'avoir recours à un vote référendaire décisionnel de façon à mesurer adéquatement l'acceptabilité sociale de tels projets?

2725

2730

**LA PRÉSIDENTE :**

2735

Donc votre question s'adresse aux municipalités qu'on a ici ce soir?

**M. CLAUDE CHARRON :**

2740

Comme dans la question, je m'adresse aux autorités, aux élus, alors peu importe... en fait, directement aux élus, soit la MRC ou les municipalités, et bien sûr, si les initiateurs ou d'autres personnes-ressources veulent répondre à la question, ils sont les bienvenus également.

**LA PRÉSIDENTE :**

2745

Parfait. Juste pour vous préciser, monsieur Charron, on a les personnes-ressources qui ont été désignées. Il n'y a pas d'élus, là, c'est des personnes qui travaille à la municipalité au niveau plus administratif. Donc il n'y a pas... ce n'est pas des personnes désignées au niveau politique.

2750 Mais on peut aller vers eux. Il y a déjà une question qui a été plus tôt en soirée. Il y a une citoyenne qui se questionnait d'ailleurs, là, pour la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, à savoir si l'avenue d'un référendum était possible. Madame Aubey a déjà pris l'engagement d'aller valider cette démarche-là.

2755 Je peux, je vais aller faire le tour auprès des autres municipalités qu'on a ici avec nous en salle pour voir si une telle démarche a déjà été réfléchi de leur côté. Donc je vais commencer par madame... Donc je vais commencer par madame Gagné de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

**Mme SONIA GAGNÉ :**

2760 Oui. Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire. En fait, comme nous on prend un peu à notre Conseil, les demandes qui sont faites de la part des citoyens, je vais prendre le questionnement et l'amener à notre prochaine rencontre de travail pour voir si les élus iront vers cette opportunité-là à offrir aux citoyens, un référendum.

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Madame Aubey a déjà répondu pour sa part. Je vais aller du côté de la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2770 **M. GILLES GUIMONT :**

2775 Oui. Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Pour la municipalité du Cap-Saint-Ignace, nous n'avons pas eu des demandes spécifiques dans ce sens-là concernant le citoyen. Donc en étant dans un milieu forestier plus ou moins habité, ce n'est pas le projet EDF n'a pas le même impact que celui près de Saint-Paul et Notre-Dame-du-Rosaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2780 Très bien, merci. Par rapport à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire?

**M. GERVAIS LANDRY :**

2785 Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. C'est sûr que de notre côté, un peu comme Cap-Saint-Ignace, les projets sont quand même à une certaine distance de la municipalité puis il n'y a pas de personnes qui a manifesté le besoin de faire un référendum. Le projet est quand même assez bien accepté.

**LA PRÉSIDENTE :**

2790 Merci. Une personne de la ville de Montmagny puis il n'est plus parmi nous ce soir. Donc on pourra lui adresser la question également par écrit, monsieur Charron, pour voir ce qu'il en est à son niveau. Au niveau de la MRC, est-ce que, madame Labrecque, vous vouliez ajouter un complément d'information?

2795 **Mme NANCY LABRECQUE :**

2800 Oui, j'aimerais rappeler que la MRC de Montmagny est un organisme de développement du milieu. Donc elle travaille à développer son milieu. Et la santé et la qualité de vie, ce projet-là en fait aussi partie. Il y a eu de nombreuses consultations, séances d'information. Le document va être déposé demain. Et puis juste vous mentionnez que les revenus qui vont être tirés de ces projets-là visent à faire des projets pour, justement, améliorer la qualité des gens.

2805 Donc les retombées économiques vont servir aux municipalités des revenus autonomes pour justement continuer à faire ce travail-là. Donc pour nous, c'est un projet fédérateur. Et je rappelle qu'il y a eu quand même beaucoup de consultations.

**LA PRÉSIDENTE :**

2810 Madame Labrecque. Donc monsieur Charron, je vous invite à poser votre deuxième question.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2815 Excusez-moi, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2820

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Est-ce que je peux amener un complément d'information?

**LA PRÉSIDENTE :**

2825

Oui, allez-y, monsieur Lagacé.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2830

Madame la présidente, Monsieur le commissaire, vous savez, les référendums, c'est un outil qui est disponible à l'intention des municipalités, notamment. Puis souvent, des fois, en lien avec des projets. Il y a un registre, éventuellement les gens se positionnent pour ou contre. Dans le cas des projets éoliens, ça fait 20 ans que je m'implique en développement éolien. La meilleure façon de, je dirais, d'adresser les besoins, les attentes citoyennes, c'est d'aller à leur rencontre.

2835

Ce n'est pas pour rien qu'on souhaite, au niveau de l'Alliance, avec nos partenaires privés, que ce soit, dans le cas de... dans ce cas-ci, Kruger ou Potentia ou encore EDF, on demande à nos partenaires privés d'organiser des portes ouvertes à l'intention des citoyens, que la publicité soit faite invitant les citoyens à venir aux portes ouvertes. À ce moment-là, il y a des processus qui... Les gens sont entendus. Il y a des processus d'amélioration qui prennent place suite à cela.

2840

Puis les canaux de communication, comme monsieur Poulin l'a dit tantôt, demeurent ouverts. C'est la même chose en ce qui a trait à EDF par rapport à Forêt Domaniale, les canaux de communication demeurent ouverts. Et la meilleure façon, c'est justement de répondre aux préoccupations des citoyens, c'est d'aller vers des portes ouvertes, d'être à l'écoute, un peu comme les mairies font, les préfectures, d'être à l'écoute des citoyens, les séances du conseil local et MRC, c'est des lieux publics où les citoyens peuvent adresser des attentes.

2845

2850 Ça fait qu'un référendum ne vient pas faire progresser un projet, ne vient pas répondre aux préoccupations citoyennes. La meilleure façon, je le répète, c'est par des portes ouvertes où on peut entendre les préoccupations citoyennes, mais éventuellement correspondre aux attentes citoyennes.

**LA PRÉSIDENTE :**

2855 Merci, monsieur Lagacé, pour votre complément d'information. Donc je retourne auprès de monsieur Charron. — Je vous invite à nous adresser votre deuxième question.

**M. CLAUDE CHARRON :**

2860 Oui. Bien sûr, OK, alors voici. Étant donné que, justement, les projets vont générer des retombées économiques substantielles aux municipalités, aux MRC, à certains organismes, aux propriétaires qui accueillent les éoliennes. D'ailleurs, je vous rappelle que les propriétaires, dans une proportion de 80 %, n'habitent pas les terres où sont érigées les éoliennes. Par conséquent, n'en subissent pas les impacts.

2865 Est-ce que les initiateurs ont contemplé l'idée de compenser ou dédommager les riverains qui sont sans contrat et qui habitent la zone d'influence forte des éoliennes, soit une mesure qui est généralement acceptée de 10 fois la hauteur de l'éolienne?

2870 Donc dans notre cas ici, dans le cas de ces projets-ci, on parle d'une zone d'influence forte de 2 kilomètres. Ces riverains, les plus concernés et les plus impactés, devront-ils assumer seuls leurs pertes, comme par exemple, le patrimoine familial? Là, on parle de dévaluation marchande de leur résidence. Je vous rappelle un autre petit... encore, que moi j'habite à un kilomètre d'une éolienne de 450 pieds depuis 12 ans. Et au dernier rôle triennal, mon évaluation municipale a baissé de 32 % ainsi que plusieurs de mes voisins, mais pas dans le même pas 32 %.

2880 Je vous rappelle également que les terres, elles, n'ont pas subi de dévaluation. Alors oui, vont-ils assumer seuls leurs pertes? Influent, mais surtout sur leur qualité de vie, une sérieuse atteinte à leur qualité de vie. Alors surtout devant des monstres de 600 pieds de hauteur. Alors, en résumé, est-ce que les initiateurs ont pensé à une forme de compensation, à un fond, une contribution pour dédommager ces riverains qui sont sans ressources devant ces projets?

**LA PRÉSIDENTE :**

2885

Merci, monsieur Charron, pour votre question. Donc je comprends que votre question s'adresse pour les deux projets?

**M. CLAUDE CHARRON :**

2890

Pour les deux projets. Je comprends que celui de la Forêt Domaniale a moins d'impact sur les riverains. Je ne sais pas combien de riverains habitent dans la zone d'influence forte de 2 kilomètres, mais voilà. La question s'adresse évidemment aux initiateurs et peut-être même au MRC, là, tout le monde. Est-ce que quelqu'un a pensé à ça? Est-ce que quelqu'un a pensé à ces riverains laissés pour compte?

2895

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. On va aller, on va commencer du côté de monsieur Poulin. — La question est claire, je ne le répéterai pas.

2900

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci, Madame la présidente. Donc on a... Pour ce qui est de la... Je vais y aller en deux volets. Je vais y aller premièrement sur la valeur des résidences et la perte de valeurs dont il est question ici. On a eu ces discussions-là, je pense, hier, de plusieurs experts aussi, là, qui sont venus nous présenter, en fait, des conclusions qui sont somme toute, effectivement... Je ne dirais pas des conclusions, en fait, là, mais des résultats qui sont peut-être moins concluants. Mais quand même qui semblent démontrer qu'il y a un impact sur la valeur des résidences, somme toute très faible, si... voire négligeable.

2905

2910

Pour ce qui est de la possibilité de compenser, on en a parlé aussi hier, je peux un peu répéter ce dont on a discuté hier, mais le développement de l'éolien au Québec s'est fait selon un certain cadre. Et dans les dernières années, ce cadre-là a évolué vers des compensations qui sont dictées dans le cadre des appels d'offres d'Hydro Québec, et c'est selon ce cadre-là, en fait, que tous les promoteurs soumettent leurs projets dans les appels d'offres d'Hydro Québec.

2915

2920 Donc une fois que ces conditions financières là sont cristallisées dans un contrat d'achat d'électricité avec Hydro Québec, c'est très difficile pour les promoteurs, après ça, de venir ajouter une couche, je dirais, de compensation pour couvrir des points qui n'ont pas été couverts par le cadre de compensation actuel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2925 Très bien, merci.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

2930 Je pense que j'ai monsieur Michel Lagacé qui...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Lagacé, allez-y.

2935 **M. MICHEL LAGACÉ :**

2940 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, dans le cas des paiements fermes, on le vit sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, il y a des paiements fermes en faveur des municipalités. Les municipalités utilisent ces sommes-là pour répondre à des besoins citoyens. Dans le cas de Saint-Paul-de-Montminy, on parle de 623 000 \$ annuellement à la disposition du Conseil municipal. C'est le Conseil municipal qui va voir à l'utilisation optimale de ces sommes-là. C'est indexé. On parlait tantôt de 18.7 millions sur 30 ans. Il va y avoir des réponses intéressantes pour l'ensemble des citoyens de Saint-Paul-de-Montminy y compris les villégiateurs.

2945 Je pense, c'est une façon intéressante de voir les choses. Puis il va y avoir surtout des réponses qui vont être plus adaptées. Je pense que ça sera aux villégiateurs puis au Conseil d'échanger sur qu'est-ce qui est souhaité à la hauteur de la municipalité. Parce que, je dirais, les besoins, ils sont pour l'ensemble de la Communauté et pas uniquement pour une partie de la Communauté. Ça fait que c'est vraiment des sommes importantes qui peuvent servir justement à atténuer ce qui peut être perçu comme un préjudice par certains.

2950

**LA PRÉSIDENTE :**

2955           Merci pour votre complément d'information. On pourra passer la parole à madame Aubey par la suite, mais avant j'aimerais compléter avec monsieur Kennedy pour le projet de la Forêt Domaniale. — Qu'est-ce qui en est à votre niveau, au niveau des compensations?

**M. CASEY KENNEDY :**

2960           Oui. Merci, Madame la présidente. Premièrement, le projet de Forêt Domaniale a été développé à l'écoute de la municipalité, à l'écoute des usagers du territoire. Donc on a travaillé en concertation avec différents, excusez-moi, différentes parties prenantes locales pour diminuer le plus possible l'impact du projet sur le territoire, pour s'assurer qu'il s'intègre bien aux usagers... aux usages du territoire de... C'est ça. Et donc on a travaillé en concertation avec les usagers, avec les municipalités qui accueillent notre projet, qui accueillent les installations.

2970           On croit qu'on était à l'écoute de ces municipalités-là, on était à l'écoute des citoyens et des usagers. Pour présenter un projet dont lequel on est fier, qui a le moins d'impact possible sur le terrain d'accueil où est situé le projet? Le projet de Forêt Domaniale est un projet communautaire avec un partenariat de 50 % municipal par le biais de l'Alliance de l'énergie de l'Est, donc qui prévoit des compensations pour les municipalités qui accueillent notre projet.

2975           Donc en diminuant notre impact, en amenant un partenaire municipal, on croit qu'on a un projet qui s'intègre bien dans la fabrique municipale où est-ce qu'on est accueilli. On a des ententes, bien sûr, avec des propriétaires qui accueillent des installations, les propriétaires privés. Et aussi non seulement qu'on compense par biais... bien, en suivant le cadre de référence d'Hydro Québec, on compense pour les gens qui accueillent les infrastructures, mais on compense aussi dans un... par un paiement collectif pour tous les propriétaires qui nous ont laissé étudier leur territoire pour potentiellement l'utiliser pour le projet.

2980           Donc même les propriétaires qui sont avoisinants de notre projet, qui n'accueillent pas de l'infrastructure, ont quand même droit à une compensation annuelle qui est équivalent à 0.5 % du revenu net du projet, tout dépendant, en équivalence de leur ratio de propriété qui ont comparé au total du projet. Donc je répète qu'on croit qu'en développant un projet en harmonie avec les

2985 usagers, avec les municipalités riveraines; avec une participation communautaire et avec une compensation qui va être fait pour les propriétaires qui accueillent des infrastructures ou non, on croit qu'on vient de combler le besoin de tout le monde sur le territoire qu'il y a dans le projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

2990  
Merci, monsieur Kennedy.

**LE COMMISSAIRE :**

2995 Peut-être, pour compléter la question, on voit que dans votre cas, vous avez à peu près, je pense, vous prévoyez 8 éoliennes en terre privée, c'est ça?

**M. CASEY KENNEDY :**

3000  
Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous avez signé 24 ententes, d'après nos notes.

3005

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, excusez-moi. La quantité d'éoliennes en privée?

3010  
**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous prévoyez 8 éoliennes en terre privée?

**M. CASEY KENNEDY :**

3015  
Oui, oui, absolument.

**LE COMMISSAIRE :**

3020

Bien, on voit que vous indiquez : « Signé » ou « avoir signé » des ententes avec 24 propriétaires.

**M. CASEY KENNEDY :**

3025

Oui.

---

**QUESTION DE LA COMMISSION**

3030

**LE COMMISSAIRE :**

3035

Mais qu'est-ce qui explique cette différence entre le nombre d'ententes signées avec des propriétaires et le nombre d'éoliennes que vous avez à implanter sur des terres privées?

**M. CASEY KENNEDY :**

3040

Oui. En fait, il y a deux volets à la... Elle comprend la différence entre le 24 et le 8. Premièrement, comme expliqué hier pendant la présentation d'ouverture du projet, le processus d'évaluation et de détermination des endroits propices à accueillir des éoliennes est un processus itératif qui vient contraindre, si vous voulez, le territoire pour déterminer l'aire acceptable pour les projets, donc l'aire constructible.

3045

Donc 24 propriétés qui sont signées sous options avec nous. On ne peut pas dire que 100 % des 24 propriétés sont disponibles pour implanter des éoliennes. Donc quand on met toutes les contraintes, soit du RCI réglementaire, des géographiques, topographiques, sociaux, et qu'on vient jumeler le tout avec la ressource éolienne pour optimiser notre projet, on n'utilise pas nécessairement toutes les 24 propriétés qui ont signé une option.

3050

Le deuxième volet, c'est qu'on a parlé, tout à l'heure, dans une des questions d'un intervenant, on avait soumis le projet de FOD, Forêt Domaniale — excusez-moi, j'utilise l'acronyme depuis

3055 3 ans, c'est comme naturel — on a soumis le projet de Forêt Domaniale 2 dans le cadre de l'appel d'offres 2023 d'Hydro Québec. Les propriétaires qui ont signé avec nous pour le projet Forêt Domaniale 1 et 2, leur terrain était quand même disponible pour les deux projets.

3060 Donc on inclut les 24 propriétés, que ce soit un propriétaire qui était plus utilisable, si on peut utiliser le terme, pour le Forêt Domaniale 2. Donc ce propriétaire-là est quand même... à le droit à la compensation collective que je viens de décrire. Donc même si un propriétaire, on avait le territoire signé plus pour le deuxième projet, on l'inclut dans le collectif pour le dédommager pour sa participation dans notre projet.

**LE COMMISSAIRE :**

3065 OK. Bien, dans ce cas, est-ce que vous pouvez nous préciser le (inaudible) vont accueillir les éoliennes du projet de la Forêt Domaniale?

**M. CASEY KENNEDY :**

3070 Absolument. Je n'ai pas le chiffre en tête ce soir, mais on peut vous le donner en délibéré dans les 24 prochaines heures.

**LE COMMISSAIRE :**

3075 S'il vous plaît, merci.

**M. CASEY KENNEDY :**

3080 Aucun problème.

**LE COMMISSAIRE :**

3085 Je vais aller de votre côté aussi, monsieur Poulin. Vous, vous avez recenser à peu près 102, je pense, 102 propriétés avec lesquelles vous avez une entente. Vous pouvez nous expliquer aussi comment ça fonctionne, alors que vous avez 38... vous avez 28 éoliennes? Bon, on sait que toutes vos éoliennes sont en terrain privée.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3090 Tout à fait, Monsieur le commissaire. C'est le même principe, là, que ce qui a été expliqué par  
mon confrère de chez Forêt Domaniale. En début de projet, quand on initie un projet, en fait, surtout  
un projet en terre privée, là, en n'ayant pas à ce moment-là fait d'études exhaustives sur, justement,  
3095 quelles sont les caractéristiques du territoire et où l'implantation d'éoliennes pourra être disponible,  
on va signer des propriétaires fonciers et des terres pour se donner, selon notre jugement, en fait,  
est-ce qu'on a suffisamment de terres pour être capable de faire un parc éolien?

Et comme on le voit, de toute façon, on l'a vu sur la carte que j'ai présentée durant la  
présentation d'entrée de jeu, hier, la portion de territoire qui nous reste de disponible une fois qu'on  
a appliqué tous les paramètres de configuration est très minime. On parle d'à peu près 5, 10 % de  
3100 tout le territoire.

C'est sûr qu'on n'a pas signé l'entièreté de la zone d'étude qui a été présentée hier, mais  
quand même, on se donne de la marge de manoeuvre et de la flexibilité pour être capable  
d'implanter des éoliennes dans les endroits les plus intéressants possible et qui demeurent  
3105 constructibles une fois toutes les études terminées. Donc c'est la raison pour laquelle il y a  
effectivement beaucoup de propriétaires qui ont été signés.

Dans le cas qui nous préoccupe ici, pour Saint-Paul-de-Montminy, il y a une autre particularité  
aussi. C'est qu'il y a la fameuse ligne de transport de 17 kilomètres. Cette ligne-là est encore une  
3110 fois en grande majorité en terre privée. Et donc il y a beaucoup de propriétaires qui ont dû... avec  
qui on a dû faire des ententes pour être capable d'optimiser le tracé de cette fameuse ligne-là.

**LE COMMISSAIRE :**

3115 Est-ce que ça veut dire qu'avec vous aussi, on pourrait avoir un chiffre beaucoup plus serré  
sur le nombre effectif des propriétaires avec lesquels vous allez signer au final?

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3120 Pardon, je n'ai pas compris la question, excusez-moi.

**LE COMMISSAIRE :**

3125 Bien, est-ce qu'on peut avoir un chiffre beaucoup plus serré? Parce que vous venez de dire que ce n'est pas avec les 102, au final, que vous allez signer. Mais on connaît à peu près le tracé maintenant et on sait à peu près où est-ce que les éoliennes vont rester. Donc on pourrait chiffrer déjà le nombre de propriétaires avec lesquels vous allez effectivement signer.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3130 OK. Donc ce que vous voulez dire, c'est : combien de propriétaires recevront effectivement des infrastructures sur le terrain?

**LE COMMISSAIRE :**

3135 Exact.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3140 OK. On va pouvoir... On prend la question en délibéré, on pourra vous revenir avec ça.

**LE COMMISSAIRE :**

3145 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3150 Pour conclure sur le dernier volet de la question de monsieur Charron, j'aimerais ça aller du côté de madame Aubey de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. — Est-ce que... Parce que monsieur Charron parlait de compensation au niveau des riverains. Est-ce que vous avez déjà considéré l'utilisation des revenus qui seraient issus des parcs éoliens sur votre territoire? Est-ce qu'au niveau de la distribution de cet argent-là éventuel, est-ce que vous avez déjà eu une réflexion sur comment serait distribué cet argent-là à votre municipalité? Est-ce que l'idée d'un fonds de compensation, par exemple, a déjà fait l'objet de discussions?

3155

**Mme CLAUDETTE AUBEY :**

3160

Dans les discussions, c'est sûr qu'il n'y a pas encore été question de compensation. Par contre, à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, c'est un territoire, c'est une population qui est un peu défavorisé. Et il y a de nombreux projets, il y a de nombreux besoins d'investissement pour développement.

3165

Actuellement, il y a un projet de développement domiciliaire pour aller contrer la baisse de population. C'est un exemple. Je donne, par exemple, les municipalités, on doit faire un plan triennal d'immobilisation. L'année passée, il se chiffrait à 8 M\$ et plus, un petit peu plus, puis la municipalité avait un budget de 2 700 000 par année, incluant toutes les dépenses, donc un revenu, un apport à terme évalué à près de 1 million, et peut-être un petit peu plus donc, permettrait d'aller améliorer les structures, aller améliorer les services qui bénéficieraient aussi à toute la population de Saint-Paul-de-Montminy. Donc, puis il y aura des nouveaux projets qui se rajouteront et selon les besoins, bien, il y a d'autres choses qui pourraient se rajouter aussi.

3170

**LA PRÉSIDENTE :**

3175

Merci, madame Aubey. — Merci, monsieur Charron, pour votre participation. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Je vais appeler la prochaine intervenante.

**M. CLAUDE CHARRON :**

3180

Oui, Madame la Commissaire, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Monsieur Charron est disparu ou il y a un délai?

3185

**M. CLAUDE CHARRON :**

Oui. Non, je suis encore là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3190

Vous êtes toujours là?

**M. CLAUDE CHARRON :**

3195

Ah, mais si vous voulez, je voulais seulement vous remercier. Oui, je voulais seulement vous remercier, vous et votre collègue. Et je voulais aussi vous demander de tenir compte, dans votre rapport, de cette grande injustice. Après tous ces beaux discours de tout le monde, la réponse est : non, il n'y a pas de compensation pour les riverains, les plus impactés, les plus touchés par ce projet-là. Tout le monde se met de l'argent dans leur cagnotte, mais eux, les premiers, les premiers sur la... Les plus grands impactés qui vont subir des pertes à plusieurs niveaux, il n'y a rien pour eux. Alors tenez en compte, s'il vous plaît, dans votre rapport. Merci beaucoup, merci énormément.

3200

**LA PRÉSIDENTE :**

3205

Merci, bonne fin de soirée, monsieur Charron. Je vais inviter maintenant madame Campagna à la table des intervenants.

---

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA**

3210

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3215

Madame la présidente, pendant que madame Campagna s'installe, juste un complément d'information. On a le nombre de propriétaires qui accueillent effectivement des infrastructures sur leur terrain. On parle de 58 propriétaires au total pour le projet Saint-Paul-de-Montminy.

**LE COMMISSAIRE :**

3220

Merci beaucoup, monsieur, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3225           Merci, monsieur Poulin. — Bonsoir, madame Campagna.

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3230           Bonsoir. Brigitte Campagna, résidente du lac Gosselin ainsi que résidente du Cap-Saint-Ignace. J'avais oublié de mentionner aussi. Il est indiqué dans plusieurs documents, dont les réponses aux questions et commentaires du mail CCFP, que :

3235           *« L'initiateur recevra et analysera toutes plaintes avec les impacts possibles sur le bruit, et proposera des mesures correctives. Considérant que même une faible augmentation sonore peut... »*

**LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps.

3240           **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3245           *« ... significativement altérer la tranquillité d'un lac et que la sensibilité du bruit varie d'une personne à l'autre, quelles sont les balises précises qui détermineront l'intervention de mesures correctives? Combien de plaintes seront nécessaires avant qu'une action concrète soit entreprise? Et quel est le délai de traitement et qui jugera du bien-fondé des plaintes, l'initiateur du projet ou un organisme neutre? »*

**LA PRÉSIDENTE :**

3250           La question est très claire, mais on dirait même que vous avez copié sur une de nos questions. On ne l'avait pas encore posée. Alors je comprends qu'on va adresser la question à monsieur Poulin. — Donc monsieur Poulin, peut-être nous en dire un peu plus, là, sur votre système de gestion des plaintes et plus précisément au niveau du climat sonore, advenant qu'il y ait une plainte, Comment tout ça est déterminé, analysé, traité; dans quel délai; quelles mesures sont possibles à être mises en place pour corriger la problématique; est-ce que c'est déjà survenu dans le cadre  
3255           d'un parc de (inaudible) en exploitation actuellement? Bref, on prenait un peu le carré de sable.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3260 Absolument, Madame la présidente. Donc je vais demander à mon collègue Gilles Côté de vous parler de notre processus de gestion de plainte. Merci.

**M. GILLES CÔTÉ :**

3265 Oui. Alors Madame la présidente, Monsieur le commissaire, Nous avons en place une procédure de gestion de plainte pour chacun de nos projets.

**LA PRÉSIDENTE :**

3270 Approchez-vous un petit peu du micro, monsieur Côté, on ne vous entend pas très fort.

**M. GILLES CÔTÉ :**

Voilà. Est-ce que ça va mieux comme ça?

3275 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est mieux, oui.

**M. GILLES CÔTÉ :**

3280 Bon. Alors nous avons une politique de gestion de plainte qui s'applique à chacun de nos projets. Lorsqu'une plainte est déposée, on va l'investiguer. S'il le faut, on va se rendre sur les lieux pour déterminer l'origine de la plainte. Ça peut être du bruit, ça peut être un véhicule qui a passé à un endroit qui ne devrait pas passer, et caetera.

3285 Alors on va vérifier la nature de la plainte. S'il y a lieu, on va, par exemple, pour le bruit, on va installer des appareils de mesure, si ce n'est pas clairement établis, par exemple, qu'il y aurait un défaut dans l'éolienne qui causerait un bruit et qui demanderait une réparation immédiate, ou si c'est quelque chose qui est... si c'est une plainte à cause d'un niveau sonore qui est dépassé ou  
3290 qui serait présumé dépassé.

3295 Alors c'est possible, à ce moment-là, d'installer des appareils de mesure pour vérifier dans  
quelles circonstances les dépassements se produisent, s'ils se produisent, et pour agir en  
conséquence et déterminer la nature de la correction qui a lieu d'apporter. Dans tous les cas, on  
informe le plaignant. Et ces plaintes-là sont aussi rapportées au comité de suivi qui est mis en  
place.

3300 Et à chaque année, on doit faire... on doit transmettre le registre des plaintes au ministère de  
l'Environnement. Les plaintes sont analysées par le directeur développement durable avec le  
directeur de l'exploitation chez Kruger.

**LE COMMISSAIRE :**

3305 Et quelles sont les portes d'entrée pour aller formuler une plainte chez vous?

**M. GILLES CÔTÉ :**

3310 Les portes d'entrée sont nombreuses. Ça peut être soit les techniciens sur place, soit le  
directeur de l'exploitation, soit notre site Web ou la ligne 1-800 qui est aussi disponible. Parfois, les  
gens appellent directement chez Kruger également et la plainte nous est référée. Alors on s'assure  
d'avoir plusieurs portes d'entrée. Puis vous imaginez bien qu'un projet comme ça, c'est quand  
même assez visible dans une communauté, alors les gens peuvent facilement nous retracer s'il y  
a quelque chose. S'il y a une plainte puis on est présent dans la communauté où on a des  
éoliennes.

3315 **LE COMMISSAIRE :**

3320 Bien, alors il a fallu poser une question maintenant, pour avoir un peu le portrait de votre  
mécanisme de gestion des plaintes. Quand on aura terminé cette audience, cette séance publique,  
est-ce que vous avez mis en place des mécanismes qui permettent aux citoyens et citoyennes  
d'être informés qu'il y a un mécanisme de gestion des plaintes qui existe, et la façon dont il peut  
faire une saisie et le mode de traitement de la plainte que vous venez d'indiquer. Comment vous le  
rendez visible, connu?

3325

**M. GILLES CÔTÉ :**

On n'a pas informé, on n'a pas une description de toutes les étapes de la procédure de gestion des plaintes. On a ce qui nous apparaît le plus important. C'est que le citoyen qui a une plainte puisse communiquer avec nous. Et ensuite, qu'on puisse interagir avec lui et rechercher une solution à la plainte. D'abord, déterminer si elle est fondée et ensuite, rechercher une solution si elle est fondée.

3330

**LE COMMISSAIRE :**

Tout ce cheminement pour traiter la plainte, ça prend combien de jours, ça prend combien de mois, combien d'années?

3335

**M. GILLES CÔTÉ :**

Ça ne prend pas des années. C'est difficile de répondre à cette question, parce que ça dépend de la nature de la plainte. Si c'est une plainte qui demande de l'installation d'équipements spécialisés, qui demande des prises de mesures sur une période de temps, ça peut prendre quelques semaines. Si c'est une plainte qui nécessite une réparation d'un équipement, ça peut se faire très rapidement si les pièces sont disponibles.

3340

3345

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, je comprends. Mais en termes de délai pour traiter la plainte, est-ce que l'idéal ne serait pas d'avoir un délai de plafond? C'est une première question. Une deuxième question que je vous pose : quand vous avez traité la plainte, disons à la satisfaction de la plaignante ou du plaignant, est-ce que votre mécanisme prévoit quelque chose pour s'assurer que la plainte qui a fait l'objet de traitement ne survienne plus du tout pendant les 30 ans que vous avez à vivre, à exploiter votre projet?

3350

3355

**M. GILLES CÔTÉ :**

Bien, généralement, quand un citoyen fait une plainte, on établit des liens avec lui. Parce qu'on va lui parler, on va aller investiguer, on va avoir un mécanisme de rétroaction pour l'informer

3360 qu'on a pris une action pour résoudre la plainte. Si ce n'est pas résolu à sa satisfaction, le citoyen va nous revenir. Puis si la plainte, si le problème resurgit six mois plus tard, le citoyen qui a déjà passé à travers le processus, va certainement savoir à qui s'adresser pour revoir ce point-là.

**LE COMMISSAIRE :**

3365 Oui, mais ce que je voulais savoir : comment est-ce que vous vous arrangez pour que la même plainte qui aurait été déjà traitée ne survienne plus une deuxième fois, une troisième ou une quatrième fois? Est-ce que c'est...

**M. GILLES CÔTÉ :**

3370 Si c'est un équipement qui a fait défaut, on va le réparer. Et avec les entretiens qu'on fait régulièrement, bien, on est en mesure de vérifier que les appareils fonctionnent comme ils devraient fonctionner.

3375 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3380 Si je peux me permettre seulement un petit complément d'information, Monsieur le commissaire, il y a des canaux de communication, comme mon collègue Gilles le disait, on a des canaux de communication qui sont déjà en place, en fait, en date d'aujourd'hui et depuis plusieurs mois déjà, à travers lesquels tous les citoyens, ou peu importe quelque partie prenante que ce soit,  
3385 peut nous rejoindre directement.

3390 On a le fameux site Web dont Gilles parlait pour le site du projet. On a aussi une adresse courriel et un numéro 1-800 qui sont en place aujourd'hui. Et l'adresse courriel et le numéro 1-800, ça tombe dans nos trois boîtes courriel à nous trois. Ce n'est pas un centre d'appel qui traite ça, c'est vraiment nous qui recevons les commentaires et les plaintes potentielles à travers ces canaux-là. Et ces canaux-là sont déjà ouverts.

**LA PRÉSIDENTE :**

3395 J'irais avec une autre petite question, peut-être que j'ai manqué ce bout-là, vous m'en excuserez, il commence à être un peu tard. Par rapport aux mesures correctives qui sont possibles d'être mises en place advenant une plainte par rapport au climat sonore, c'est quoi qui est possible d'être mis en place pour corriger ce type de situation-là? Puis est-ce que c'est déjà arrivé dans un de vos parc en exploitation?

3400

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci, Madame la présidente. Donc Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Première réponse : non, ce n'est jamais arrivé. Ce n'est pas quelque chose qui est arrivé chez nous, qu'on a dû corriger des niveaux sonores. Ceci étant dit, c'est quelque chose qui est ... c'est une technique qui est bien connue, qui est bien en place dans l'industrie? Chaque manufacturier d'éolienne, quand il nous présente ses modèles d'éoliennes qu'on peut installer sur notre site. Présente aussi différents niveaux, différents modes d'opération pour différents niveaux sonores.

3405

3410 Ces modes d'opération là sont déjà préétablis à l'intérieur même de l'éolienne. C'est simplement, là, c'est avec une simple programmation, ça prend 5 minutes, et on peut changer le mode d'opération de la turbine pour venir changer son émission sonore.

3415 Bien entendu, le résultat effectif que ça donne sur la turbine, c'est que la turbine est moins productive. Donc on vient impacter la production des éoliennes. Donc dans un contexte comme celui-là, c'est bien entendu, l'incitatif qu'on a, nous, comme promoteur, c'est que nos simulations sonores soient le plus représentatives de la réalité.

3420 Parce que si on se retrouve avec un paquet de problèmes une fois en opération pour des éoliennes ou des récepteurs, en fait, qui auxquels les niveaux sonores sont plus élevés que ce qu'on avait prédit, bien là, on vient... on va devoir diminuer la productivité de nos éoliennes, ce qui n'est absolument pas souhaitable.

**LA PRÉSIDENTE :**

3425

Merci pour...

**M. GILLES CÔTÉ :**

3430 Excusez-moi, Gilles Côté à nouveau. Il faut mentionner également que, comme l'a dit Jean-Robert, les simulations qu'on fait sont très conservatrices. Mais également, on a parlé de sommeil, hier. Il faut rappeler qu'on a comme critère de respecter 40 décibels aux murs extérieurs des résidences, des habitations les plus près des éoliennes.

3435 Mais à 40 décibels à l'extérieur, quand on rentre à l'intérieur, même avec des fenêtres ouvertes, il y a une atténuation d'au moins 10 décibels, de 10 à 15 décibels, même avec des fenêtres ouvertes, parce que la fenêtre joue le rôle un peu d'une jetée dans un port qui brise les vagues. Et les vagues sont beaucoup plus petites à l'intérieur de la jetée qu'à l'extérieur, en pleine mer.

3440 Le son, c'est une vague aussi, c'est une onde, et un peu le même phénomène se produit. Alors je... Puis pour le sommeil, bien, généralement, les gens, ils dorment plutôt à l'intérieur de leur maison plutôt qu'à l'extérieur, du moins quand l'harmonie est dans le couple. Ces informations-là peuvent être confirmées par notre expert sonore si vous le désirez.

3445

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, merci, monsieur Côté.

3450

**M. GILLES CÔTÉ :**

Pas pour l'harmonie dans le couple.

**LA PRÉSIDENTE :**

3455

Non, pas pour l'harmonie dans le couple, il n'y a pas d'expert à ce niveau-là, ce soir de disponible? Parfait, on va aller du côté du ministère de l'Environnement. — Monsieur Garant, j'irais vers vous pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy. On a compris qu'il y aurait un registre des plaintes qui seraient acheminées au ministère à chaque année.

3460

3465 De votre côté, comment ça fonctionne quand vous recevez le registre des plaintes? Est-ce que c'est effectivement une fois par année? Est-ce que ça arrive à l'occasion que les initiateurs de projets vous contactent pour vous transmettre de l'information avant le un an sur la gestion des plaintes? Ou êtes-vous, des fois, associé au traitement de ces plaintes-là, comment ça marche au ministère?

**M. YVES GARANT :**

3470 Yves Garant, du ministère de l'Environnement. Je ne pourrais pas vous dire concrètement, mon expérience ministère n'est peut-être pas assez... Disons, ça fait justement un an, une année que je suis là, je ne pourrais pas vous dire concrètement comment ça fonctionne. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas juste le mécanisme des plaintes pour avoir de l'information. Il y a quand même les engagements qui ont été pris par l'initiateur pour faire un suivi  
3475 justement dans la première année du climat sonore. Il y a déjà des récepteurs sensibles qui ont été identifiés, ça fait qu'on a quand même un autre mécanisme, on a des exigences qu'on a imposées à l'initiateur de projets pour faire justement cet exercice-là. Ça fait qu'on a quand même un autre mécanisme. Pour ce qui est du traitement des plaintes, j'imagine que je pourrais peut-être référer avec notre expert.

3480 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander à monsieur Boucher, il a quand même plusieurs années d'expérience...

**M. YVES GARANT :**

3485 Oui, monsieur Boucher ou notre expert en climat sonore aussi s'il y a déjà...

**LA PRÉSIDENTE :**

3490 Oui, mais par rapport à la gestion des plaintes avec le système de contrôle environnemental, j'imagine qu'il y a de l'information de disponibles.

3495 **M. VINCENT BOUCHER :**

Oui. Donc, Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. Donc oui, pour compléter un peu et bonifier la réponse de mon collègue, en effet, parfois, comme les initiateurs ont mentionné, ils doivent déposer un registre des plaintes dans le cadre, souvent, qui est du dépôt, en fait, des rapports de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation du climat sonore.

3500 Et justement, ils vont déposer en même temps le registre des plaintes qu'ils doivent colliger, l'ensemble des plaintes qui ont été reçues durant l'année de suivi et également démontrer les mesures qui ont été mises en place pour corriger et rectifier de façon adéquate ces plaintes-là. Et il y a aussi une évaluation qui serait faite par le plaignant, qui est aussi acheminée à même ce registre-là par l'habitude.

3510 Également, dans le cadre du ministère, en fait, les citoyens n'ont pas simplement les portes vers les initiateurs, pour formuler une plainte, ils peuvent également aller au niveau du ministère de l'Environnement qu'ils peuvent déposer une plainte, que ça soit au niveau sonore ou tout autre, également, nuisance qui pourrait être ressentie au sévir d'Urgence-Environnement où est-ce que là, ça va être redirigé vers le contrôle environnemental. Et les inspecteurs du ministère vont venir évaluer la plainte et potentiellement, également, faire des évaluations au terrain pour confirmer ou infirmer que les plaintes des citoyens ont été bien gérées. En fait, que la plainte de citoyens, elle a été bien conforme. Et par la suite, des mesures correctrices pourraient être exigées aux initiateurs de projets si les plaintes sont confirmées.

3515 **LA PRÉSIDENTE :**

3520 Très bien, merci, monsieur Garant, pour votre début de réponse également. Donc on comprend qu'il y a une porte d'entrée au ministère responsable de l'environnement pour formuler des plaintes en cas de nuisance.

3525 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Je tenais quand même à ajouter que ce que j'entends, c'est encore si, mettons, il y a un taux élevé de décibels puis qu'il faut atténuer, bien, c'est possible qu'il y ait un refus par... Puis la

question... la réponse, ça pourrait être, bien, à cause du monétaire. C'est ce que j'ai compris de monsieur.

3530

**LA PRÉSIDENTE :**

En tout cas, ce n'est pas ça que j'ai vraiment entendu. Mais là, on a quand même reçu quand même pas mal d'informations sur le système de gestion de plainte, comment c'est géré. Si vous avez d'autres...

3535

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Mais je suis quand même encore inquiète.

3540

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends.

3545

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Parce que je n'ai pas eu de réponse exacte sur...

**LA PRÉSIDENTE :**

3550

Avez-vous une question, une deuxième question plus précise?

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3555

Oui, j'ai une sous-question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3560

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3565 Puis en passant, la simulation visuelle, j'ai vraiment le document. S'il vous plaît, mettre l'image, c'est le PR3.3, simulation visuelle 24. On va avoir... Puis ma question est quand même encore...

**LA PRÉSIDENTE :**

3570 En lien avec cette simulation-là?

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Oui.

3575 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Mais par rapport au système de gestion de plainte, madame Campagna, si vous avez d'autres commentaires, je vous invite à les faire dans le cadre des mémoires.

3580 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

On va l'ajouter, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3585 La Commission prend en compte tous les mémoires qui vont être acheminés dans ces travaux.

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3590 Oui. Bon, on va avoir l'image. Bien, une image nous dit tout le temps « ça vaut 1000 mots », mais c'est sûr que j'aime bien avoir l'image pour que les gens puissent quand même avoir un souci. Sachant que la B5 est l'éolienne la plus rentable du projet — on en parle encore, cette fameuse... raisin de la grappe qui est sur la montagne — mais aussi celle qui cause le plus de nuisances sonores et de possibles interférences avec les télécommunications, quelles sont les mesures

3595

3600 concrètes envisagées pour limiter ces impacts? Quelles réductions sonores pourraient être raisonnablement entendues en cas d'interférence avec la télécommunication? Quelles sont les solutions mises en place en sachant que l'installation de la B5 serait — bien, moi, ce n'est pas ça mon souhait, mais bref — irréversible? Quelle alternative réelle proposez-vous au-delà de simples réponses vagues? Est-ce que la B5, dans ce que je vois, il y aurait des possibilités de se greffer dans une autre grappe? On n'en serait pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

3605 On en revient aux positions alternatives qu'on a abordées quand même hier soir.

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3610 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Là, j'ai compris quand même...

3615 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Là, c'est sûr qu'on ne la voit pas bien, parce que sur un ordinateur, c'est plus visible à cause du... Elles sont blanches et les nuages sont blancs, mais on la verrait, là, mais...

3620 **LA PRÉSIDENTE :**

3625 Mais votre question, le début de votre question, c'était plus des mesures d'atténuation au niveau sonore, de communication. Là, on a migré plus vers : est-ce qu'il y a des positions alternatives à la B5? Puis là, je veux juste être sûre de bien cerner votre question pour avoir une réponse qui réponde...

3630 **Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

Oui. Mais en sachant que l'installation de la B5 serait irréversible, quelle alternative réelle proposez-vous au-delà de simples réponses? On n'a pas eu de réponse encore.

3635 **LA PRÉSIDENTE :**

L'alternative, une position de rechange que vous voulez dire?

**Mme BRIGITTE CAMPAGNA :**

3640

Oui. Bien, oui, tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

3645

On a eu quand même une partie de réponse hier soir. On a eu plusieurs explications au niveau des configurations qui ont été proposées au groupe de travail. Il y avait, si je me rappelle bien, neuf positions. Puis finalement, on en est arrivé à réduire ce nombre de positions-là pour toutes sortes de considérations. J'ai compris que ce qui était proposé, c'était le compromis qui était — là, je parle au nom de monsieur Poulin, mais vous pourrez le confirmer, c'est vous qui avez mentionné ça hier — que c'était le compromis qui était actuellement proposé, le meilleur compromis, mais que les canaux de communication étaient toujours ouverts.

3650

Je peux aller voir s'il y a autres informations qui pourraient être ajoutées de la part de monsieur Poulin, mais j'ai l'impression qu'on a fait déjà le tour un peu de ce sujet-là par rapport aux positions alternatives. — Monsieur Poulin, je vous laisse la parole.

3655

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

C'est essentiellement ce que vous venez de dire, Madame la présidente. Effectivement, le groupe de travail a siégé, il a été fait... Le travail, à l'intérieur de ce groupe-là, a été fait conjointement avec les riverains et Kruger. On a, tous ensemble, identifié des positions alternatives potentielles. Ces positions alternatives là, effectivement, ont été réduites à un nombre plus

3660

restreint. Et dans ce contexte-là, la décision a été prise de déplacer B3, parce qu'elle avait un impact sur deux lacs.

3665

C'est un contexte... On parle d'un projet qui respecte l'entièreté de la réglementation. Puis quand je parle de l'entièreté de la réglementation, c'est un... c'est présenté dans l'étude d'impact, il y a au-delà de 100 lois et règlements que le projet... auquel le projet doit se conformer. Dans un contexte comme celui-là, surtout avec tout le travail qui a été fait dans le groupe de travail des riverains, effectivement, c'est le meilleur compromis auquel on arrive aujourd'hui.

3670

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc madame Campagna, on entend bien votre préoccupation. Je peux comprendre que la réponse que vous obtenez, ce n'était pas celle qui était attendue. Maintenant, je vous invite à nous communiquer vos plus amples préoccupations dans le cadre d'un mémoire puis on va être là, le 8 juillet prochain, pour vous réentendre, si vous voulez bien participer. Merci beaucoup, je vous souhaite une belle soirée, belle fin de soirée.

3675

Je vais inviter maintenant madame Lucette Laferrière. Bonsoir.

3680

---

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE**

3685

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

Bonsoir à tous. J'étais là hier, je n'ai pas pu passer. Mon nom, c'est Lucette Laferrière. Je suis la troisième génération qui vit déjà au bord du lac avec mes enfants...

3690

**LA PRÉSIDENTE :**

Lequel?

3695

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

3700 Le lac Gosselin. Avec mes enfants et mes petits-enfants. Donc la troisième, quatrième et  
cinquième génération profite maintenant de ce magnifique patrimoine. Je vais en venir tout de suite  
à ma première question. Il n'y a pas de consensus présentement clair dans les études sur l'effet  
du bruit ou des ondes environnementales sur la santé humaine. Il n'y a pas actuellement aucun  
comparatif sur une situation similaire incluant des éoliennes de 200 mètres de hauteur sur le bord  
d'un lac qui amplifie les bruits sonores.

3705

Ainsi, Kruger doit expliquer pourquoi il ne doit pas, il ne tient pas compte, selon le chapitre 2,  
article 6 de la *Loi sur le développement durable*, du premier principe qui est de la santé et la qualité  
de vie et déplacer ou de retirer encore la B3, la B2 et la B5. On est encore là-dedans. Donc c'est  
ma première question.

3710

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors je vais vers monsieur Poulin. La question est claire.

3715

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3720 Merci. Oui, absolument, merci, Madame la présidente. Donc en premier lieu, je voudrais juste  
revenir sur l'aspect d'amplification sonore. On a monsieur Régnard, hier, qui est venu en discuter  
et qu'effectivement, ces phénomènes — si je peux me permettre de paraphraser monsieur  
Régnard — c'est un phénomène qui se... qui peut arriver dans le cas d'une inversion thermique.  
Et comme monsieur Régnard l'a aussi présenté, ces phénomènes-là arrivent quand il y a très peu  
ou pas de vent. Donc à ce moment-là, c'est sûr que la contribution sonore des éoliennes serait  
pratiquement nulle.

3725

L'autre point que je peux apporter, c'est que selon les simulations sonores qu'on a, les abords  
du lac Gosselin, donc la portion du lac Gosselin qui est la plus près des éoliennes — là, on ne  
parle pas des habitations autour du lac, mais vraiment la rive du lac qui est la plus près des  
éoliennes — se trouverait à une zone d'à peu près 35 décibels en ce moment.

3730           Donc ce qu'on peut penser, c'est que même s'il n'y avait aucune atténuation sur le lac, on peut penser que tout le pourtour du lac serait... verrait un niveau sonore de 35 dB, ou à peu près, dans les conditions maximales telles qu'elles ont été simulées.

3735           Pour ce qui est de, est-ce que ce que le déplacement de B2, B3 et B5 a été envisagé, encore une fois, on se fie nous aussi à la réglementation qui est en vigueur. Et le projet, tel qu'il avait été présenté, et maintenant qu'il a été optimisé, respecte encore une fois toute la réglementation qui est en vigueur autant au niveau des niveaux sonores que des aspects visuels, que aspects, aussi, par exemple, des propriétaires fonciers ainsi de suite.

3740           **LA PRÉSIDENTE :**

3745           Merci, monsieur Poulin. Puis hier soir, si vous étiez là, on avait eu aussi un expert du ministère responsable de l'environnement qui était venu un peu corroborer la modélisation qui avait été réalisée pour Saint-Paul-de-Montminy pour voir justement les niveaux sonores pour les riverains du lac. Puis ça semblait confirmer que les niveaux sonores qui étaient présentés, là, c'était conforme aux règles de l'art du ministère.

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

3750           On a parlé aussi, hier soir, versus la santé, que le fait que le lac, un 5 degrés de plus faisait une grosse différence lorsqu'on est dans le calme et lorsqu'on est dans la montagne ou si on est en ville, c'est vraiment différent aussi. Si on a parlé de ça au niveau de la santé.

**LA PRÉSIDENTE :**

3755           Oui, effectivement. Est-ce que vous avez une question?

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

3760           Oui. Ma deuxième petite question, c'est que j'aimerais savoir : que pense et est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait recommander le projet actuel avec trois éoliennes problématiques, dont la préoccupation première, pour l'initiateur, est la rentabilité financière, en

sachant que, dès maintenant, ces trois éoliennes sont problématiques et vont à l'encontre d'un minimum de quatre principes sur 16 applicables, sur sa propre *Loi sur le développement durable*?

3765

Puis je vais vous donner les quatre principes qui ne sont pas respectés. La première, bien entendu, la santé et la qualité de vie; le « I » qui est le principe de prévention; le « J » qui est le principe de précaution, vaut mieux prévenir que guérir, comme on dit souvent; et le « K » qui est le principe de protection du patrimoine culturel, qui est les territoires passés de génération en générations pour la chasser, la pêche, dont j'en suis victime.

3770

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. — Monsieur Garant, du côté du ministère responsable de l'environnement, vous avez bien entendu la question de madame : comment sont pris en compte les principes de développement durable, dont les quatre que madame a cité dans l'analyse du projet en question?

3775

**M. YVES GARANT :**

Oui. Yves Garant, ministère de l'Environnement. C'est sûr qu'on prend en considération ces principes-là. Comme la dame l'a dit, c'est une... c'est des principes qui ont été dictés par le gouvernement. Et toute cette information-là et la nouvelle information qu'on reçoit maintenant, comme on vous l'a déjà mentionné hier, on s'en va en acceptabilité. La première étape, ça a été de revoir la recevabilité de l'information. Mais...

3780

3785

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, peut-être, juste bien les expliquer, les étapes...

3790

**M. YVES GARANT :**

Oui.

3795

**LA PRÉSIDENTE :**

3800 ... pour que madame, elle puisse comprendre les différentes étapes qui mènent à une éventuelle autorisation. Comment que les experts sont consultés, ça pourrait peut-être être éclairant pour bien comprendre. Ce n'est pas toujours évident de comprendre les différentes étapes, donc prendre le temps de bien les expliquer, s'il vous plaît.

**M. YVES GARANT :**

3805 Je pourrais peut-être référer à mon collègue Vincent. Je ne sais pas si...

**LA PRÉSIDENTE :**

3810 Monsieur Boucher est venu en renfort.

**M. YVES GARANT :**

3815 Pardon?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Boucher va venir en renfort.

3820 **M. YVES GARANT :**

Oui.

**M. VINCENT BOUCHER :**

3825 Oui, en fait, la procédure, si on veut, est divisée en deux grandes étapes principalement. Donc, la première étape serait l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact, puisque là, on vient consulter pour la première fois nos experts. Bien, en fait, tous les experts des ministères et organismes qui se fait consulter.

3830

3835 Cette étape-là vise surtout à déterminer si la documentation qui a été déposée dans le cadre de l'étude d'impact, justement, de l'initiateur est complète et nous permet de statuer sur l'acceptabilité environnementale qui est l'étape subséquente. Donc une fois que l'avis de recevabilité, elle a été émise, comme ça a été le cas pour les deux projets en ce moment-là, il y a une période d'information publique, d'habitude, qui peut être enclenchée ou, bien, on peut aller directement en audience publique, comme c'est le cas pour les deux projets à l'étude ce soir.

3840 Donc, il y a des séances d'audience publique menées par le BAPE. Par la suite, c'est là qu'on vient enclencher la deuxième vague, si on veut, de consultation qui s'agit de la consultation sur l'acceptabilité environnementale où qu'on vient rechercher les avis des mêmes ministères et organismes consultés précédemment pour statuer sur l'acceptabilité du projet, donc à savoir si les impacts et les mesures d'atténuation proposées par l'initiateur sont acceptables.

3845 Et c'est à cette étape-là qu'on va venir justement statuer si le projet déposé, il est optimal, et si des mesures d'atténuation seraient à exiger. Donc à la suite de cette analyse-là, le ministère a la possibilité de recommander le projet dans sa forme actuelle ou sous certaines conditions, donc avec des exigences supplémentaires, ou de refuser le projet.

3850 Je pense qu'on peut mentionner déjà, d'ores et déjà, que le projet de Saint-Paul-de-Montminy, il va passer dans l'acceptabilité environnementale. Donc à l'heure actuelle, je ne pense pas qu'on pourrait se prononcer sur ce que le ministère pourrait recommander dans les trois positions qui sont, on peut dire, litigieuses en ce moment. Mais c'est une décision qui va être prise au cours des prochaines étapes, notamment avec les informations qui ont été reçues au cours des séances de l'audience publique.

3855 **LA PRÉSIDENTE :**

3860 Puis peut-être ajouter un complément par rapport à la prise en compte des principes de développement durable à travers votre analyse environnementale, comment tout ça a été intégré pour le bénéfice?

3865 **M. VINCENT BOUCHER :**

Oui, en fait, les principes du développement durable sont un peu intégrés dans toutes les étapes de la procédure. Notamment les principes qui ont été mentionnés, là, les précautions, et tout ça. Chaque, si on veut, composante de l'environnement sont regardées avec ces principes-là dans leur optique.

3870

Également, il faut aussi considérer la procédure comme étant le mécanisme qui permet d'évaluer et de, si on veut, s'assurer que les projets sont les plus optimaux possibles. Et c'est dans cette optique-là qu'on peut intégrer les principes du développement durable qui sont mentionnés dans la loi.

3875

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Boucher.

3880

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Madame la présidente, est-ce que je peux me permettre juste un petit commentaire?

3885

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Poulin, oui, allez-y.

3890

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Jean-Robert Poulin de chez Kruger. J'ai juste une petite précision que je voudrais apporter. On parle ici de trois éoliennes, j'imagine qu'on parle de B2, B3 et B5. Simplement rappeler que suite aux travaux du groupe de travail, B3 a été déménagée, si on peut dire comme ça, vers le nord et que B5 a aussi été reculée. Donc il y a eu quand même des actions qui ont été posées sur deux de ces trois éoliennes-là.

3895

**LA PRÉSIDENTE :**

3900

Oui. C'était bien compris, merci beaucoup pour le rectificatif. Bien, le complément d'information.

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

3905

On l'avait, mais ce n'est pas nécessairement changé. Donc je peux comprendre que ça se peut qu'il y ait des recommandations qui soient faites en conséquence.

**LA PRÉSIDENTE :**

3910

Oui, mais c'est à la prochaine étape de la procédure.

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

3915

La prochaine étape. Merci infiniment.

**LA PRÉSIDENTE :**

3920

Merci, bonne soirée. Donc je vais appeler maintenant notre dernière intervenante, madame Nathalie Côté. — Bonsoir, madame Côté.

---

**Mme NATHALIE CÔTÉ**

3925

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Bonsoir. Bon, bien, je vais essayer d'y aller rapidement.

3930

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez droit à deux questions.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

3935

Oui. Je vais encore parler de la B5. Je suis désolée, c'est nécessaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3940

Il n'y a pas de souci, on est là pour ça.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

3945

Alors j'y vais. Alors donc parmi tous les spécialistes qui sont ici ce soir, les initiateurs et les membres du BAPE, je vous demande si vous avez déjà constaté, au Québec, en fait, une seule éolienne ayant autant d'impact visuel que B5 et ayant les caractéristiques suivantes, donc : les 7 mégawatts, 850 mètres d'un lac, situé à 1.1 kilomètres des résidences, une hauteur de 350 mètres incluant la montagne, sans aucune atténuation visuelle entre les éoliennes et les résidences. D'ailleurs, je ne vois pas du tout comment le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief a été respecté. Donc puis c'est situé sur un magnifique lac de lettre de tête très calme habitant une faune et une flore impressionnante, un site habité par plus de 30 familles installées depuis des décennies. Je m'excuse, je suis un peu nerveuse.

3950

**LA PRÉSIDENTE :**

3955

Il n'y a pas de souci, prenez votre temps.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

3960

Donc je voulais savoir, en fait, c'était ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

3965

S'il y a un cas qui est comparable à...

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Exactement.

3970

**LA PRÉSIDENTE :**

... à l'éolienne B5 qui est déjà implanter au Québec.

3975

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Oui, puis je ne veux pas entendre parler, dans le fond, des éoliennes en Montérégie, parce que ce n'est pas la même chose. Elles n'ont pas le même nombre de mégawatts. Elles sont 200 mètres, peut-être, mais ce n'est pas la même... ce n'est pas pareil.

3980

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas les mêmes caractéristiques.

3985

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3990

Vous cherchez un milieu d'implantation comparable avec celui du lac Gosselin.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

3995

Exact, voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

4000

Donc je peux aller voir l'information, s'il y a quelque chose de disponible au niveau de du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy, aussi monsieur Kennedy, si vous avez idée d'un type

4005 d'implantation qui correspond un peu à ce type de milieu-là pour une 7 mégawatts. Puis peut-être un dernier tour au niveau de monsieur Garant ou monsieur Boucher, au niveau du ministère responsable de l'environnement, avec les projets éoliens que vous avez vu passer, s'il y a un cas qui peut être comparable. Donc on pourra faire ce tour-là pour voir si on a cette information-là pour vous. Donc je commencerais par monsieur Poulin.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

4010 Merci, Madame la présidente. On ne peut parler que de notre expérience. Je ne peux pas extrapoler pour tous les parcs éoliens du Québec. Notre expérience, nous, chez Kruger, est plutôt sur des parcs éoliens qui sont en zone agricole. Donc effectivement, en zone agricole. Il y a effectivement des éoliennes de 200 mètres de haut qui sont installées et qui sont à 750 mètres des résidences. Est-ce que c'est une situation comparable à celle-là? C'est assez subjectif, je dirais, comme question, mais nous n'avons pas, sur nos sites, nous, d'éoliennes de 200 mètres de haut  
4015 autour d'un lac, qui sont installées en ce moment.

**LA PRÉSIDENTE :**

4020 Très bien. La réponse, c'est non, c'est clair. Merci, monsieur Poulin. — Monsieur Kennedy, de votre côté, avec votre expérience, votre connaissance des projets éoliens?

**M. CASEY KENNEDY :**

4025 Oui, bien, merci, Madame la présidente. En fait, on est ici aujourd'hui pour parler des mérites du projet de Forêt Domaniale.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, tout à fait.

4030 **M. CASEY KENNEDY :**

Et non sur...

4035

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis ne pas mêler, mais quand même...

4040

**M. CASEY KENNEDY :**

Mais de me prononcer sur les installations d'éoliennes partout au Québec, quand même, j'ai une expérience dans l'industrie, ça fait 21 ans que je travaille dans l'industrie.

4045

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est pourquoi je vous pose la question.

**M. CASEY KENNEDY :**

4050

Par contre, de me prononcer sur l'impact visuel d'un...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, je ne vous demande pas de vous prononcer sur...

4055

**M. CASEY KENNEDY :**

Dans la condition qu'on comprend. Mais j'ai...

4060

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est un comparable qui est...

**M. CASEY KENNEDY :**

4065

Un comparable dans les conditions exactes qu'on voit au lac Gosselin, que je ne comprends pas parce que la première fois que j'ai entendu parler du lac Gosselin, c'était hier.

**LA PRÉSIDENTE :**

4070

Bien, vous avez vu un peu les échanges puis les simulations, je pense que...

**M. CASEY KENNEDY :**

4075

Oui, il y a des échanges, mais de dire si j'ai déjà vu une éolienne qui se compare à cette situation-là, euh... On est dans des aspects visuels différents, on est dans des territoires différents, on est dans des topographies différentes, on est dans des forêts différentes, on est dans des conditions différentes. Donc chaque éolienne a sa propre intégration au territoire, intégration aux aspects visuels. Donc je ne vais pas me prononcer sur l'aspect.

4080

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est correct, c'est votre réponse, je la reçois. Merci, monsieur Kennedy.

4085

**M. GILLES CÔTÉ :**

Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

4090

Oui, monsieur Côté.

**M. GILLES CÔTÉ :**

4095

Est-ce que je peux ajouter un élément? C'est vrai qu'on est en milieu agricole où on a installé des éoliennes d'une hauteur de 200 mètres environ. Mais je peux vous assurer, connaissant les gens-là bas, ils considèrent qu'ils sont dans un environnement unique, très beau, très tranquille également. Puis on a eu ces discussions-là : est-ce que ça va nous déranger, est-ce que ça va être bruyant, et caetera. Alors ce ne sont pas des lacs, ce sont des environnements différents, mais les préoccupations sont semblables.

4100

**LA PRÉSIDENTE :**

4105            Oui, je peux comprendre, mais la question de madame Côté, ce n'était pas... c'était par rapport à un environnement comparable. Je vais finir le tour au niveau du ministère responsable de l'environnement, voir s'il y a de l'information à ce sujet-là. Monsieur Boucher?

**M. VINCENT BOUCHER :**

4110            Oui, Vincent Boucher, ministère de l'Environnement. En fait, les parcs actuellement construits, à ma connaissance, il n'y en a pas qui se rapprocheraient aux critères, en fait, aux caractéristiques qui ont été décrites pour le lac Gosselin. C'est sûr qu'il y a des projets en construction, en ce moment, qu'il y aurait peut-être des éoliennes de la même hauteur avec des milieux similaires qui sont justement en construction, qui ont été autorisées récemment. Mais justement, ils n'ont pas été encore en opération.

4115

**LA PRÉSIDENTE :**

4120            Merci, monsieur Boucher. — Donc votre deuxième question?

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

4125            Ma deuxième question, en fait, bien, je voulais tout simplement... Je voulais féliciter EDF. Je trouve que pour avoir appliqué le principe de précaution dans leur projet, je pense que vous êtes un exemple pour les futurs projets éoliens au Québec. Votre projet est isolé, n'impacte à peu près pas la population...

**LA PRÉSIDENTE :**

4130            Madame Côté, là, on est vraiment dans l'opinion. Je vous demande vraiment une question.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

4135            Donc...

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, vous pouvez nous le transmettre dans votre mémoire, si vous voulez.

4140

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Oui, OK. Donc comme je disais précédemment, ce qu'on cherche, c'est avoir un projet gagnant-gagnant, là, comme je répète ce que monsieur Jean-Robert Poulin a dit. Alors dans le fond, ma question, c'est : avec un projet de cette envergure, le fait de ne pas avoir appliqué le principe de précaution, considérant les impacts potentiels et irréversibles, la topographie qui est importante et particulière de l'emplacement, un lac de tête au creux des montagnes, la réverbération du son, aucune donnée fiable actuelle où étude à jour permettant de fixer une limite sécuritaire tenant compte de la taille et des 7 mégawatts et de la proximité. Donc ma question, c'est : pourquoi ne pas avoir appliqué le principe de précaution?

4145

4150

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Poulin. Alors la question est également claire, je vous laisse répondre.

4155

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci, Madame la présidente. Les principes de développement durable et le principe de précaution en est un exemple. Ce sont des principes qui sont très large et qu'on ne peut pas réduire à un ou deux ou trois critères. Selon nous, en fait, le principe de précaution a été mis en place pour le projet qu'on présente aujourd'hui. Toute la réglementation a été mise en place. Il y a eu énormément de consultations auprès de la population, des parties prenantes et des résidents des rives, des lacs.

4160

4165

Donc pour nous, tout a été mis en place ou tout a été mis en oeuvre pour que le projet s'implante de la manière la plus harmonieuse dans le milieu d'accueil, autant au niveau du respect des réglementations, au niveau sonore, au niveau des impacts visuels, encore une fois, et ainsi de suite. Donc pour nous, le principe de précaution a été rencontré.

4170 Mais encore une fois, je comprends que chacun a sa... chacun peut avoir sa vision et que ce  
sont des critères qui peuvent ultimement être un peu plus subjectifs à savoir est-ce que ça a été  
rencontré ou pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

4175 Merci, monsieur Poulin. Merci, madame Côté.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

4180 Je tiens juste à finaliser puis à dire qu'on est des humains, puis on est des habitants, puis le  
lac Gosselin existe. Donc peut-être le prendre en considération. On n'est pas des *nobody*. On a à  
coeur notre lac puis on aimerait ça le préserver.

**LA PRÉSIDENTE :**

4185 Merci, madame Côté.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

4190 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4195 Bonne fin de soirée à vous. Merci pour votre participation.

4200 Alors je déclare que la première partie de l'audience publique est officiellement close. La  
Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des  
questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures ou de prendre  
entente avec les membres de notre équipe pour avoir un plus grand délai. Les questions et  
réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront  
accessibles au bureau et dans le site Web du BAPE où est rassemblé toute la documentation  
relative aux projets, projets au pluriel, évidemment.

4205 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents au bureau municipal de Notre-Dame-du-Rosaire, situé au 144 rue Principale. On y offre aussi plusieurs documents en version papier.

4210 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire où exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 25 juin prochain pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la Commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Si vous souhaitez exprimer votre opinion pour chacun des projets séparément, il sera important de prendre rendez-vous avec la Commission à deux reprises. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme, coordonnatrice au secrétariat de la Commission, ou à Karine Lavoie, conseillère en communication située à l'arrière de la salle.

4215 En deuxième partie de l'audience publique, les initiateurs et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la Commission. La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur les projets et leurs répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentielles jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

4225 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Donc, partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la Commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. Donc je résume, il existe cinq façons de vous exprimer : déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; transmettre un commentaire de moins de 1000 caractères sans le présenter en séance; transmettre une image commentée sans la présenter en séance, et vous exprimer verbalement en séance publique sans déposer quoi que ce soit.

4235 Donc, les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la Commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « Participer » de notre site Web. On y décrit notamment toutes les modalités de participation disponibles.

4240           Donc vous avez jusqu'au 3 juillet, à 12 h, pour déposer vos mémoires de manière à ce que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

4245           Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler, une image commentée, je vous invite à les envoyer avant le 3 juillet, à 12 h, en remplissant les formulaires appropriés sur notre site Web.

4250           Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir prendre un petit moment pour le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle. Pour les gens à distance, le remplir avec le formulaire disponible en ligne sur notre site Web.

4255           Pour terminer, je remercie les porte-paroles des initiateurs : monsieur Poulin, monsieur Kennedy et votre équipe, vos équipes, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

4260           Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet, des projets. Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténographe, le personnel du BAPE impliqué, l'équipe de la Commission d'enquête ainsi que mon collègue, monsieur Lanmafankpotin.

4265           Donc, je vous remercie tous sincèrement de votre participation. Au plaisir de vous revoir le 8 juillet prochain. Merci et bonne fin de soirée.

\_\_\_\_\_

**SÉANCE AJOURNÉE**

\_\_\_\_\_

4270

Je soussignée, ISABELLE NOISEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4275



---

Isabelle Noiseux, s.o.